

VILLE DE REPENTIGNY

M.R.C. DE L'ASSOMPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 78-29

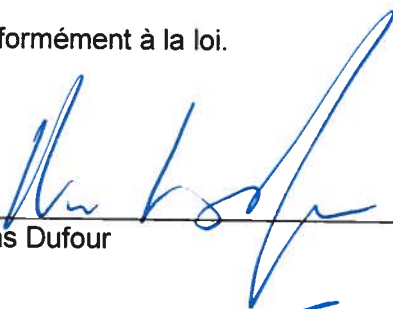
Règlement modifiant le règlement numéro 78 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Repentigny

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour certains tarifs apparaissant sous l'annexe « A » de l'article 2 du présent règlement;

ATTENDU la présentation du projet de règlement, son dépôt et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil tenue le 10 septembre 2024 tel que le requiert la loi;

EN CONSÉQUENCE, le conseil statue et ordonne ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement numéro 78 est modifié en remplaçant l'annexe « A » par l'annexe jointe au présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Nicolas Dufour
Maire



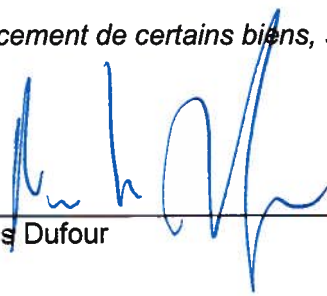
M^e Marc Giard, OMA
Greffier

Adopté à une séance du conseil
tenue le **8 octobre 2024**.

VILLE DE REPENTIGNY
M.R.C. DE L'ASSOMPTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 78-29

ANNEXE A

Document : *Règlement de tarification pour le financement de certains biens, services et activités*



Nicolas Dufour
Maire



M^e Marc Giard, OMA
Greffier

VILLE DE REPENTIGNY

M.R.C. DE L'ASSOMPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 78-29

CERTIFICAT D'APPROBATIONS

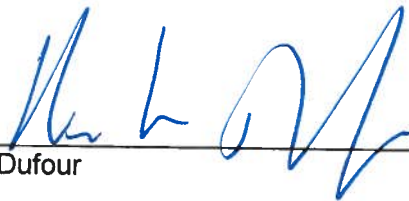
Nous soussignés attestons que le présent règlement a reçu les approbations suivantes tel que le requiert la loi, à savoir :

- ♦ Personnes habiles à voter : S. O.
- ♦ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : S. O.
- ♦ Municipalité régionale de comté (MRC) de L'Assomption : S. O.

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Nous soussignés attestons que ce règlement a été joint au livre des règlements de la Ville tel que le requiert la loi.

ET NOUS AVONS SIGNÉ, CE 8 ^e JOUR DU MOIS DE octobre 2024.



Nicolas Dufour
Maire



M° Marc Giard, OMA
Greffier

RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 78-29
ANNEXE « A »**

ANNEXE « A »

1. SERVICES ADMINISTRATIFS	5
1.1 Émission de documents	5
1.2 Attestations et assermentations	5
1.3 Autres frais	6
1.4 Vente de licences annuelles pour animaux domestiques	7
2. SERVICE DE POLICE	8
3. SERVICE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES	10
3.1 Intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule ou tout autre intervention pour le compte de non-résident du territoire desservi	10
3.2 Certificat d'autorisation	11
3.3 Location d'équipement	11
3.4 Autres frais	11
4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS	12
4.1 Réseau d'aqueduc et d'égout	12
4.2 Service de réfection	13
4.3 Autres	14
4.4 Équipements	15
4.5 Main-d'œuvre	15
4.6 Matériaux	15
5. SERVICE DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES.....	16
5.1 Surveillance de travaux effectués par un entrepreneur privé	16
6. SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	17
6.1 Demande et émission de permis	17
6.1.1 Permis de lotissement.....	17
6.1.2 Demande de permis de construction	17
6.1.3 Permis d'opération	19
6.2 Émission de certificats.....	20

ANNEXE « A »

6.2.1 Certificat d'autorisation.....	20
6.2.2 Certificat d'occupation.....	21
6.2.3 Autres demandes	22
6.2.4 Autres frais	24
7. SERVICE DE LA VIE CITOYENNE – VOLET LOISIRS.....	26
7.1 Administration.....	26
7.1.1 Carte de citoyen	26
7.1.2 Service de photocopies aux organismes reconnus par la Ville	26
7.1.3 Permis d'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc Saint-Laurent.....	26
7.1.4 Vente d'espaces publicitaires : Guide d'activités Loisirs et Sport.....	27
7.2 Activités	28
7.2.1 Programmation sportive	28
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche.....	29
7.3 Location de locaux et de plateaux	32
7.3.1 Terrains sportifs	32
7.3.2 Chalets municipaux.....	35
7.3.3 Locaux scolaires – écoles primaires	36
7.3.4 Locaux scolaires – écoles secondaires	37
7.4 Division aquatique	38
7.4.1 Programmation.....	38
7.4.2 Bains	42
7.4.3 Location.....	44
7.4.4 Vente de produits	45
7.5 Complexe sportif Gilles-Tremblay	46
7.5.1 Programmation.....	46
7.5.2 Locations de locaux	47
7.6 Centre communautaire Laurent-Venne	50
7.6.1 Programmation.....	50

ANNEXE « A »

7.6.2 Locations de locaux	51
8. SERVICE DE LA VIE CITOYENNE – VOLET CULTURE	58
8.1 Réseau des bibliothèques	58
8.1.1 Abonnement pour non-résident & non-propiétaire	58
8.1.2 Accès au Créalab	58
8.1.3 Autres frais liés aux prêts.....	59
8.1.4 Autres frais et services.....	60
8.1.5 Frais de consommables au Créalab	61
8.2 Location de locaux et autres espaces	62
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création)	62
8.2.2 Salle du Conseil (435, boul. Iberville)	68
8.2.3 Location d'espace pour concessions	69
8.2.4 Théâtre Alphonse-Desjardins (25, allée de la Création)	70
8.3 Autres projets culturels	71
8.3.1 Croisières patrimoniales.....	71
8.4 Tournage	71
8.4.1 Frais de base pour un tournage	71
8.4.2 Frais complémentaires.....	71
8.5 Prêt d'équipements	72
8.5.1 Équipements légers	72
8.5.2 Équipements techniques.....	74
8.5.3 Équipements lourds	76
Politique d'annulation – Service de la vie citoyenne.....	77
Politique de réservation de locaux municipaux et plateaux sportifs.....	79
Numéros d'inscription aux taxes de vente	81

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
1. SERVICES ADMINISTRATIFS							
1.1 Émission de documents							
a)	Copie d'un état détaillé des taxes : - Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation - Demandé par toute autre personne	Gratuit Voir remarque			√	L'abonnement au service en ligne Immonet (\$) permet aux professionnels reliés au domaine financier de l'immobilier de consulter le dossier foncier complet pour une propriété donnée.	
b)	Copie d'un compte de taxes : - Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation - Demandé par toute autre personne	Gratuit Voir remarque			√	Le service en ligne Immonet permet de consulter gratuitement* la version électronique d'un compte de taxes pour une propriété donnée (*sujet à une limite par utilisateur).	
c)	Copie d'un reçu : - Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation	Gratuit			√		
d)	Documents visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics : - copie du plan général des rues ou de tout autre plan ; - copie d'un extrait du rôle d'évaluation ; - copie de règlement municipal ; - copie du rapport financier ; - reproduction de la liste des contribuables ou habitants ; - reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum ; - page photocopiée d'un document autre que ceux énumérés précédemment ; - page dactylographiée ou manuscrite.	Montant selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> relatif à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> du gouvernement du Québec			√		01.234.10.101
1.2 Attestations et assermentations							
	Certificat de vie ou déclaration assermentée : - Offert uniquement aux résidents	Gratuit			√		

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
1.3 Autres frais								
a)	Frais encourus pour : - effet retourné par l'institution financière*	40 \$	par chèque			√	Pour tous les cas sauf si mention «tireur décédé» * Frais non applicable dans le cas où une personne nous achemine un chèque en remplacement.	01.233.33.000
b)	Frais administratifs liés à l'utilisation du service de paiement des constats et des frais de cour par carte de crédit (autres modes qu'au comptoir) : - constat ou dossier criminel (paiement complet) [Internet]	3.10 \$	par transaction	√				01.233.90.056
	- constat ou dossier criminel (paiement complet) [téléphone]	Gratuit				√		
	- entente de paiement [Internet]	1.55 \$	par transaction	√				
	- entente de paiement [téléphone]	Gratuit				√		
	- frais judiciaires [Internet]	3.10 \$	par transaction	√				
	- frais judiciaires [téléphone]	Gratuit				√		
c)	Utilisation du service de plaideroyer en ligne via Internet	Gratuit				√		
d)	Frais administratifs liés au paiement d'un dossier d'une autre cour municipale pour amende impayée pour lequel le permis de conduire est suspendu incluant l'émission de l'avis de paiement pour la levée de suspension*	25 \$	par transaction	√			* Offert uniquement aux citoyens desservis par la cour municipale de Repentigny et à la condition que la cour municipale d'où émane le dossier accepte ce type de transaction.	01.233.90.056
e)	Frais pour compléter la section "Renseignements de la Cour" dans le cadre de demandes de pardon	30 \$	par transaction	√				01.233.90.056

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
1.4 Vente de licences annuelles pour animaux domestiques								
a)	Émission de licence	30 \$	par licence			√	<u>La gratuité est également applicable :</u> 1) aux familles d'accueil d'un chien appartenant à une société ou un organisme dont le but reconnu est l'élevage et le dressage de chiens assistants destinés aux personnes handicapées sur présentation d'un document à cet effet. 2) à une personne qui bénéficie de la zoothérapie à condition que celle-ci produise une preuve à l'effet que ce type de thérapie lui a été prescrit ou recommandé par une personne ou un organisme apte à le faire. 3) nouveau résident sur présentation de preuves (reçu et licence) d'une licence émise par une autre municipalité pour l'année en cours.	01.233.11.002
	- Dont le propriétaire est âgé de 65 ans et plus au 31 décembre précédent l'année visée par la licence, et ce, sur présentation d'une preuve de résidence sur le territoire	Gratuit				√		
	- Dont le propriétaire est handicapé (sur présentation d'un certificat médical attestant la nécessité d'un chien assistant)	Gratuit				√		
b)	Remplacement de licence	5 \$	par licence			√		
	- Dont le propriétaire est handicapé (chien assistant)	Gratuit				√		

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
2. SERVICE DE POLICE							
a)	Document visé par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics : - Rapport d'événement ou d'accident	Montant selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignement personnels</i> relatif à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> du gouvernement du Québec			√		01.234.20.107
b)	Vérification sécuritaire à des fins civiles et/ou prise d'empreintes digitales : - Vérification sécuritaire à des fins civiles	Montant selon le tarif en vigueur en vertu de l'Entente-cadre établie entre le ministère de la Sécurité publique et les Centres de services scolaire au moment de la demande			√		01.234.20.103
	- Frais pour la prise d'empreintes digitales <i>Crédit de 25\$ applicable si la nature du dossier relativement à la prise d'empreintes digitales est sans frais à la GRC</i>	58 \$			√		
	- Vérification des antécédents pour les bénévoles relevant d'un organisme reconnu par une ville desservie par le Service de police ou d'une organisation liée par un protocole d'entente en la matière	Gratuit			√		

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
2. SERVICE DE POLICE (suite)							
c)	Vérification des pièces d'identification d'un véhicule	165 \$			√		01.233.90.031
d)	Surveillance d'événements spéciaux ou autres activités à la demande d'un particulier, d'une entreprise ou d'un organisme	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration		√	√ *	* Dans le cas où le service est obligatoire et découle de l'émission d'un certificat d'autorisation au propriétaire-occupant. Les autres situations sont taxables.	01.234.20.106
e)	Fourrière municipale						01.234.20.204
	- Véhicule saisi	Montant selon les tarifs de la S.A.A.Q.		√			
	- Véhicule remisé	Montant selon les tarifs en vigueur en vertu du protocole d'entente avec l'Association des remorqueurs de Repentigny (frais de remorquage & d'entreposage quotidien)		√			

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
3. SERVICE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES								
3.1 Intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule ou toute autre intervention pour le compte d'un non-résident du territoire desservi								
		TARIF DE BASE	TARIF HORAIRE APRÈS 3 HEURES					01.234.20.104
a)	Véhicule* :						*Les tarifs comprennent les services d'un opérateur pour chaque véhicule d'intervention (pour les autres membres du personnel impliqués dans l'intervention, se référer à l'item d.)	
	- échelle/plate-forme 100'	9 360 \$	2 650 \$		√	√		
	- camion citerne	2 340 \$	620 \$		√	Dans le cas où les services rencontrent la définition de «service d'incendie» effectué pour le compte d'un gouvernement ou d'une autre municipalité		
- autopompe	2 340 \$	620 \$		√				
b)	Intervention d'une équipe spécialisée (incluant le personnel et les équipements)* :						*Pour une intervention impliquant une équipe spécialisée, la facturation des frais vise également le remplacement et/ou la réparation des équipements utilisés endommagés, détruits ou non réutilisables	
	- sauvetage nautique/glace	4 680 \$	1 400 \$		√			
	- matières dangereuses	9 360 \$	2 650 \$		√			
	- sauvetage vertical et espace clos	9 360 \$	2 650 \$		√			
c)	Assistance requise d'autres services municipaux de la municipalité et/ou d'autres organismes en mode d'entraide dans le cadre d'une intervention	Coût réel*			√		*Dans le cas d'autres services de la municipalité, la tarification applicable est celle prévue au présent règlement selon les sections visées.	
d)	Main-d'œuvre	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration (1 heure minimum arrondi au 30 minutes près)*			√		*Selon la convention collective en vigueur (du départ jusqu'au retour en caserne)	

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
				INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES			
3.2 Certificat d'autorisation									
a)	Certificat d'autorisation de brûlage	53 \$				√	Selon les modalités prévues au règlement numéro 479 et ses amendements	01.233.11.004	
b)	Certificat d'autorisation pour événements spéciaux : - de base	Sans frais				√			
	- conformité - pyrotechnie	Sans frais				√			
3.3 Location d'équipement									
	- roulotte - simulateur d'incendie	2 000 \$	par jour		√		Incluant les opérateurs	01.234.20.202	
	- simulateur - extincteur portatif	106 \$	par jour		√		Transport non inclus		
	- simulateur - porte d'entrée par effraction	106 \$	par jour		√		Transport et matériel en bois non inclus		
	- simulateur - panneau d'alarme incendie	106 \$	par jour		√		Transport et combustible non inclus		
3.4 Autres frais									
a)	Intervention / décarcération des victimes d'accidents routiers	Montant selon les tarifs déterminés par la S.A.A.Q.				√		01.234.20.105	
b)	Surveillance d'événements spéciaux ou autres activités à la demande d'une municipalité, d'un particulier ou d'une entreprise	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration				√ *	* Dans le cas où le service est obligatoire et découle de l'émission d'un certificat d'autorisation au propriétaire- occupant (non taxable). Les autres situations sont taxables.	01.234.20.105	
					√			01.234.20.101	
c)	Boîtier à clé sécuritaire Supra pour accès à un édifice à des fins d'intervention	185 \$			√			01.234.20.101	

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS								
Note: Lorsque les frais d'administration s'appliquent en vertu de la présente section, le montant maximal de ces frais est soumis à un maximum de 1,000\$ par événement.								
4.1 Réseaux d'aqueduc et d'égout								
a)	Nouveau branchement Relocalisation Changement de diamètre d'une entrée de service Ajout ou relocalisation d'une borne d'incendie	206 \$	frais d'ouverture de dossier pour chaque demande d'estimé (non remboursable) + coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire par chèque certifié ou traite bancaire selon l'estimé établi par le service des travaux publics (05.139.01.009)	01.234.40.103
b)	Vanne d'arrêt extérieure (boîte de service) :	Gratuit (412 \$*)				√	* tarif applicable si les travaux doivent être exécutés en dehors des heures normales de travail (facturation unique si l'ouverture et la fermeture s'effectuent à l'intérieur d'une période de 2 heures) (1) : sans frais pour les partenaires du service Info-Excavation	
	- localisation et/ou ajustement	125 \$ (412 \$*)						
	- ouverture	125 \$ (412 \$*)				√		
	- fermeture	530 \$				√		
	- localisation de plusieurs services (boite de service, aqueduc, égout, fil de lampadaire) ⁽¹⁾							
c)	Vanne d'arrêt extérieure (supérieure à 2" de diamètre) : - remplacement ou réparation de vanne d'arrêt pour projets intégrés, commerces ou industries	Coût net plus les frais d'administration				√	Dépôt obligatoire de 2 500 \$ par chèque certifié ou traite bancaire (05.139.01.009)	
d)	Compteur d'eau (bris, perte ou demande de remplacement par le propriétaire)	Coût net plus les frais d'administration				√	L'installation est de la responsabilité du demandeur	
e)	Frais de surveillance lors d'un test de pression dynamique et statique sur bornes incendie (test à la charge du demandeur)	424 \$	par test			√		

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
4.2 Service de réfection								
a)	Bordure:		le mètre linéaire					01.234.30.201
	- coupe régulière	53 \$	(min. 159 \$)			√		
	- réfection complète	Coût net plus les frais d'administration (min. 159 \$)				√		
	- sortie de drain de piscine (perçage de la bordure)	149 \$				√		
b)	Trottoir:	Coût net plus les frais d'administration (min. 159 \$)				√		
c)	Réfection de pavage sur la voie publique	150 \$	par mètre carré			√		
d)	Réfection de terrain (terre, gazon, main-d'œuvre, etc.)	24 \$	par mètre carré			√		
e)	Réfection de pavé-uni	120 \$	par mètre carré			√		
f)	Réfection de muret	159 \$	par mètre linéaire			√		
g)	Autre réfection (aménagement paysager, gicleur, etc.)	Coût net plus les frais d'administration				√		

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4.3 Autres								
a)	Travaux spéciaux d’infrastructures	206 \$	frais d'ouverture de dossier pour chaque demande d'estimé (non remboursable) + coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire par chèque certifié ou traite bancaire selon l'estimé établi par le service des travaux publics (05.139.01.009)	01.234.30.201 (réfection) 01.234.40.103 (aqueduc / égout)
b)	Travaux d’arboriculture dans un espace public municipal contigu à une propriété privée pour les cas de nécessité identifiés, mais non prioritaires selon la grille d’évaluation établie par la division des parcs et espaces verts : - traitement des insectes et/ou maladie de l'arbre - élagage - abattage & essouchage	Coût net plus les frais d'administration				√	Dépôt obligatoire de 200\$ par arbre Dépôt obligatoire de 400\$ par arbre Dépôt obligatoire de 1000\$ par arbre (05.139.01.009)	01.234.70.910
c)	Surveillance de travaux effectués par un entrepreneur privé	Selon les tarifs décrétés à l'article 5.1				√		01.234.40.103

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4.4 Équipements								
a)	Équipements (main d'œuvre en sus - voir 4.6) :							01.234.30.201 (réfection bordures, trottoirs et pavage) 01.234.40.103 (raccordement aqueduc et égout)
	- camionnette de contremaître / technicien	72 \$	de l'heure			√		
	- camion de service	103 \$	de l'heure			√		
	- camion de coupe	103 \$	de l'heure			√		
	- tracteur ou remorque ou roulotte	113 \$	de l'heure			√		
	- camion 6 roues	113 \$	de l'heure			√		
	- camion 10 roues	128 \$	de l'heure			√		
	- camion 12 roues	149 \$	de l'heure			√		
	- balai de rue	155 \$	de l'heure			√		
	- camion citerne	120 \$	de l'heure			√		
	- chargeur	134 \$	de l'heure			√		
	- rétrocaveuse	113 \$	de l'heure			√		
	- cureur d'égout	196 \$	de l'heure			√		
	- épandeuse	134 \$	de l'heure			√		
	- souffleur à neige	237 \$	de l'heure			√		
	- marteau hydraulique (tramac)	72 \$	de l'heure			√		
b)	Autres équipements (main d'œuvre en sus - voir 4.6) :							
	- compresseur ou pompe	67 \$	de l'heure			√		
	- dégeleuse ou soudeuse	88 \$	de l'heure			√		
	- petits outils (plaque vibrante, scie à chaîne, etc.)	62 \$	de l'heure			√		
	- autres équipements loués par la ville	Coût net plus les frais d'administration				√		
4.5 Main-d'œuvre		Coût réel selon les taux prévus à la convention collective / cahier des conditions de travail en vigueur avec un minimum de 3 heures plus les bénéfices marginaux plus les frais d'administration				√		
4.6 Matériaux (pierre, sable, ciment, bois, asphalte, etc.)		Coût net plus les frais d'administration				√		

01.234.30.201
(réfection bordures, trottoirs et pavage)

01.234.40.103
(raccordement aqueduc et égout)

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
5. SERVICE DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES							
5.1 Surveillance de travaux effectués par un entrepreneur privé							
Note : Le dépôt obligatoire est reçu à titre de garantie d'exécution pour les travaux faits sur une partie de l'emprise de rue, et ce, en marge du permis de construction. Ce dépôt est retourné au requérant à la fin des travaux seulement si la remise en état de l'emprise est faite à la satisfaction de la direction du service de la gestion des infrastructures. La Ville conserve en tout ou en partie du montant déposé en garantie lorsque, malgré l'envoi d'un avis ordonnant la remise en état assorti d'un délai d'au moins 5 jours, celle-ci n'est pas complétée dans le délai imparti. Le fait pour la Ville de conserver le montant déposé en garantie ne peut s'interpréter comme une renonciation de sa part à exercer ses autres droits et recours, notamment pour obtenir la pleine valeur des dommages causés à sa propriété.							
a)	Travaux de raccordement au réseau d'aqueduc et/ou d'égout (pluvial et/ou sanitaire) incluant les travaux accessoires de réfection de bordure et/ou trottoir effectués par l'entrepreneur privé : - Frais de surveillance - Frais de laboratoire	530 \$ par tranchée plus : dans le cas où le nombre d'heures de surveillance excède l'équivalent de 7 heures à taux simple par tranchée, un tarif à 74 \$ /heure sera facturé selon les dispositions prévues à la convention collective en vigueur pour les heures excédentaires Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire de 5 000 \$ par tranchée en sus des frais de surveillance par chèque certifié ou traite bancaire (05.139.01.009)	01.234.40.104
b)	Autres travaux d'infrastructures effectués par l'entrepreneur privé (ex.: modification d'un terre-plein, déplacement d'un lampadaire, modification d'une entrée charretière) : - Frais de surveillance - Frais de laboratoire	530 \$ par tranchée (ou 266 \$ dans le cas d'un ponceau) plus : dans le cas où le nombre d'heures de surveillance excède l'équivalent de 7 heures (3,5 heures dans le cas d'un ponceau) à taux simple par tranchée, un tarif à 74 \$ /heure sera facturé selon les dispositions prévues à la convention collective en vigueur pour les heures excédentaires Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire de 3 500 \$ par site en sus des frais de surveillance par chèque certifié ou traite bancaire (05.139.01.009). Le dépôt n'est pas requis pour les dossiers de ponceau.	
					√		
					√		

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6. SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE							
Règles concernant l'émission (pour les règles de remboursement, voir à la fin de la présente section) :							
	Le tarif du renouvellement d'un permis échu équivaut à 50 % du tarif en vigueur pour un permis identique lorsqu'il n'y a aucune modification à l'objet du permis visé. Si des modifications sont apportées à l'objet du permis, le tarif en vigueur d'un nouveau permis doit être appliqué.						
	Lorsqu'un permis vise des travaux touchant plus d'une classe tarifaire, le coût du permis s'établit en additionnant le tarif de chacune des classes tarifaires s'appliquant.						
	Dans le cas d'une tarification au / 1 000 \$, la base de référence est la valeur des travaux déclarée.						
	Dans le cas d'un incendie touchant un bâtiment, le tarif est réduit à 50% du montant applicable.						
	<u>L'émission d'un permis ou d'un certificat est sans frais dans les situations suivantes :</u> - demande de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme reconnu ; - demande dans le cadre du projet « Un Bonheur à la fois » ; - demande pour des travaux de construction et rénovation écologique - « Programme Repentigny Habitation Durable » ou visant des travaux d'accessibilité de bâtiments existants.						
6.1 Demande et émission de permis							
6.1.1 Permis de lotissement							
	- Pour un lot ou un 1 ^{er} lot	137 \$			√	Dans le cas d'une correction ou d'une annulation de lot, aucun tarif n'est exigé	01.233.11.001
	- Par lot additionnel	34 \$			√		
6.1.2 Demande de permis de construction							
a)	Nouveau bâtiment principal:						01.233.11.001
	- Usage habitation ou mixte :						
	- Unité de logement et/ou de chambre	1 300 \$			√		
	- Unité de logement comportant un logement d'appoint	1 250 \$			√		
	- Usage autre qu'habitation (excluant usages agricoles/incluant sous-sol)	212 \$ + (11 \$ /1 000 \$) [Minimum 1 591 \$]			√		
	- Usage agricole :						
	- Logement permanent pour travailleurs saisonniers de plus de 10 lits	424 \$			√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
6.1.2 Permis de construction (suite)									
b)	Nouveau bâtiment accessoire:							01.233.11.001	
	- Usage habitation (unifamiliale ou autre type):								
	- Avec fondation ou dalle de béton	100 \$				√			
	- Usage autre qu'habitation (incluant les usages agricoles) :								
	- Pour une superficie de plus de 13 m ² à ≤ 150 m ²	100 \$				√			
	- Pour une superficie > 150 m ²	150 \$				√			
c)	Abri d'auto permanent	79 \$	par demande			√			
d)	Clôture	27 \$	par demande			√			
e)	Piscine hors terre (incluant piscine gonflable si permis est requis)	75 \$	par demande			√			
f)	Spa de plus de 2 000 litres	75 \$	par demande			√			
g)	Piscine creusée	85 \$	par demande			√			
h)	Plate-forme de piscine	53 \$	par demande			√			
i)	Construction, reconstruction ou modification d'une installation septique ou d'un ouvrage de captage d'eau souterraine	84 \$	par demande			√			
j)	Agrandissement ou rénovation d'un bâtiment principal : usage habitation unifamiliale						(1) : si le propriétaire occupant de l'unité visée est âgé de 65 ans et plus.		
	- Rénovation	42 \$	par unité ou Gratuit ⁽¹⁾⁽²⁾			√			
	- Agrandissement	212 \$				√			
	- Ajout d'un logement d'appoint	212 \$				√			
k)	Agrandissement ou rénovation d'un bâtiment principal : usage habitation - 2 unités ou plus (logement et/ou chambre)						(2) : pour des travaux d'adaptation à domicile visant l'autonomie d'une personne, que celle-ci bénéficie ou non d'une subvention.		
	- Rénovation intérieure par unité	159 \$ + (4 \$ /1 000 \$) ou Gratuit ⁽¹⁾⁽²⁾				√			
	- Ajout d'un logement ou d'une chambre	1 061 \$				√			
	- Autres travaux	159 \$ + (4 \$ /1 000 \$)				√			

⁽¹⁾ : si le propriétaire occupant de l'unité visée est âgé de 65 ans et plus.

⁽²⁾ : pour des travaux d'adaptation à domicile visant l'autonomie d'une personne, que celle-ci bénéficie ou non d'une subvention.

01.233.11.001

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.2 Émission de certificats								
6.2.1 Certificat d'autorisation								
<u>Note:</u> - Le tarif du renouvellement d'un certificat d'autorisation échu de type a) à i) inclusivement équivaut à 50 % du tarif en vigueur pour un certificat identique lorsqu'il n'y a aucune modification à l'objet du certificat visé. - Si des modifications sont apportées à l'objet du certificat, le tarif en vigueur d'un nouveau certificat doit être appliqué.								
a)	Démolition partielle ou complète d'un bâtiment principal							01.233.11.001
	- Usage habitation :	127 \$	par demande			√		
	- Usage autre qu'habitation :	159 \$	par demande			√		
b)	Déplacement d'un bâtiment principal	530 \$	par demande			√	Dépôt obligatoire de 1 000 \$ si le bâtiment doit être transporté sur la voie publique.	
c)	Installation, remplacement ou enlèvement d'un réservoir enfoui	159 \$	par demande			√		
d)	Affichage (installer, modifier ou agrandir):	159 \$	par enseigne			√		
e)	Aménagement d'un terrain							
	- Usage habitation - moins de 10 logements pour :							
	- un terrain riverain à un cours d'eau (exception unifamiliale)	68 \$	par demande			√		
	- un terrain riverain à un cours d'eau - unifamiliale	Gratuit				√		
	- Usage habitation - 10 logements et plus pour :							
	- un terrain non-riverain à un cours d'eau	79 \$	par demande			√		
	- un terrain riverain à un cours d'eau	530 \$	par demande			√		
	- Usages autres qu'habitation (excluant les usages agricoles)	106 \$	par demande			√		
f)	Installation ou modification d'une marina ou d'un quai	79 \$	par demande			√		
g)	Installation ou modification de tous types d'antennes lorsqu'un certificat est requis	530 \$	par antenne			√	<u>Note</u> : aucun certificat n'est requis lorsqu'il s'agit : 1° d'une antenne de type parabolique d'un diamètre de 0,6 m ou moins ; 2° d'une antenne verticale ou horizontale utilisée pour la réception d'ondes télévisuelles.	
h)	Événement d'envergure (sportif, récréatif, culturel)	79 \$	par demande			√		
i)	Activité de vente extérieure temporaire:							
	- Vente : trottoir, fleurs, fruits, légumes, arbres de Noël	79 \$	par demande			√		
	- Vente : charité, communautaire, humanitaire	Gratuit				√		

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
6.2.1 Certificat d'autorisation (suite)									
j)	Coupe d'un arbre (> 20 cm de diam.)	53 \$	par demande			√		01.233.11.001	
k)	Application de pesticides et/ou épandage d'engrais à des fins commerciales	79 \$	par demande			√	Selon les modalités prévues au règlement numéro 515 et ses amendements		
		5 \$	par vignette			√			
l)	Installation d'un dortoir de chantier (logement pour travailleurs saisonniers)	Gratuit				√			
6.2.2 Certificat d'occupation									
a)	Occupation d'un usage dans un bâtiment nouvellement érigé ou modifié (sauf habitation) ou changement d'un usage dans un bâtiment existant	150 \$	par usage			√		01.233.11.001	
b)	Modification, extension, modification d'une raison sociale ou changement de propriétaire d'un usage existant	150 \$	par usage			√			
c)	Occupation d'un usage complémentaire dans une habitation (logement additionnel, location de chambre, service, gîte du passant)	150 \$	par usage			√			
d)	Occupation temporaire du domaine public : - Émission ou modification ou prolongation	150 \$	par acte			√	Selon les modalités prévues au règlement numéro 625 et ses amendements relatif à l'occupation temporaire du domaine public		
	- Frais d'occupation	0.50 \$	par m² par jour			√			

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.2.3 Autres demandes							
a)	Demande de dérogation mineure (étude de la demande et frais d'avis public) :						01.234.60.107
	- régularisation	900 \$			√		
	- travaux projetés	1 400 \$			√		
b)	Demande de modification réglementaire d'urbanisme	6 000 \$			√	- 2 000 \$ non remboursable pour étude et analyse ; - 4 000 \$ non remboursable à compter de la recommandation favorable du CCU au conseil municipal	01.234.60.106
c)	Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	6 000 \$			√	- 2 000 \$ non remboursable pour étude et analyse ; - 4 000 \$ non remboursable à compter de la recommandation favorable du CCU au conseil municipal	01.234.60.112
d)	Demande visant l'approbation d'un usage conditionnel	1 273 \$			√		
e)	Demande de mesures différentes et solutions de rechange	637 \$			√		

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.2.3 Autres demandes (suite)								
f)	Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)							
	Usage habitation unifamiliale seulement (construction, rénovation et agrandissement)	70 \$				√		
	Usage habitation (tous les types sauf unifamilial)						Note : l'étude d'une demande qui fait suite à une demande antérieure refusée est sans frais à la condition que celle-ci soit présentée à l'intérieur d'un délai d'un an à compter de la date de refus.	01.234.60.110
	- nouveau bâtiment principal :	159 \$				√		
	- <u>plus</u> : tarif par logement et/ou par chambre additionnel	53 \$				√		
	- maximum applicable par dossier	1 500 \$				√		
	- agrandissement, rénovation ou modification	150 \$				√		
	Usage autre qu'habitation (incluant les usages agricoles) :							
	- nouveau bâtiment (excluant logement pour travailleurs saisonniers)	795 \$				√		
	- logement pour travailleurs saisonniers	Gratuit				√		
	- agrandissement, rénovation ou modification	371 \$				√		
- Autre dossier ou modification d'une demande déjà approuvée	150 \$				√			
g)	Contribution financière pour l'exemption d'aménagement de case de stationnement	5 305 \$	par case			√		01.233.50.005
h)	Demande d'acquisition d'un terrain municipal	530 \$	par demande			√	Remboursable dans le cas où la municipalité se désiste	01.233.90.016
i)	Demande d'autorisation de démolition :						Selon les modalités prévues au règlement numéro 624 et ses amendements	01.234.60.114
	- avis préliminaire du Comité de démolition	106 \$				√		
	- bâtiment assujetti au Règlement de démolition	159 \$				√		
	- bâtiment patrimonial assujetti au Règlement de démolition	424 \$				√		
j)	Demande d'utilisation d'un bac roulant supplémentaire - collecte des déchets ultimes	106 \$	par demande			√	Selon les conditions prévues au formulaire de demande. Le tarif s'applique pour l'année civile d'implantation, et ce, peu importe le moment de la demande. La tarification pour les années subséquentes s'effectuera à même le compte de taxes annuel.	01.234.47.101

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.2.4 Autres frais								
a)	Fauchage ou coupe de broussailles, de l’herbe ou du gazon d’une hauteur supérieure à la norme prescrite et autres travaux de nettoyage	Coût net plus les frais administration				√		01.234.60.101
b)	Vignette «pas de colporteurs»	5 \$		√				01.233.90.029
c)	Documents visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics : - Plan général	Montant selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> relatif à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> du gouvernement du Québec				√		01.234.60.108
d)	Inspection de l’aqueduc et/ou de l’égout privé avec ou sans raccordement à la conduite municipale (nouveau, modifié ou remplacé)	159 \$	par bâtiment			√		01.234.60.105
e)	Bac roulant bleu municipal (360 litres) : - fourniture du bac	132 \$	par bac			√		01.233.90.019
	- frais de livraison	28 \$	par lot de 1 à 3 bacs			√		
f)	Bac roulant brun municipal (240 litres) : - fourniture du bac	76 \$	par bac			√		01.233.90.018
	- frais de livraison	28 \$	par lot de 1 à 3 bacs			√		
g)	Bornes de recharge électrique (Circuit électrique d'Hydro-Québec) - Recharge à une borne électrique publique municipale - niveau 2	1 \$	de l'heure	√				01.233.90.024

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		

Règles sur les remboursements (section du Service de l'urbanisme et du développement durable) :	
	a) <u>Permis ou certificat d'autorisation et d'occupation</u> : - Demande non recevable : remboursement de 50 % du tarif payé; - Désistement du requérant avant la délivrance du permis ou du certificat : remboursement de 50 % du tarif payé; - Permis ou certificat délivré : aucun remboursement.
	b) <u>Demande discrétionnaire au comité consultatif d'urbanisme (CCU) telle que PIIA, dérogation mineure, usage conditionnel ou autres</u> : - Demande non recevable : remboursement de 50 % du tarif payé; - Désistement du requérant avant la présentation d'une demande au comité consultatif d'urbanisme (CCU) : remboursement de 50 % du tarif payé; - Demande qui a fait l'objet d'une recommandation au comité consultatif d'urbanisme (CCU) : aucun remboursement.
	c) <u>Demande au comité de démolition (CDD)</u> : - Demande non recevable : remboursement de 50 % du tarif payé; - Désistement du requérant avant la présentation d'une demande au comité de démolition (CDD) : remboursement de 50 % du tarif payé; - Demande qui a fait l'objet d'une décision par le comité de démolition (CDD) : aucun remboursement.

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7. SERVICE DE LA VIE CITOYENNE - VOLET LOISIRS								
Note:	En matière d’activités de loisirs organisées et dispensées par la Ville, si non autrement prévues, un rabais familial de 10 % s’applique pour un 2e enfant et un rabais de 15 % pour un 3e enfant et les enfants suivants d’une même famille détentrice d’une carte Citoyen lors d’une même transaction.							
	Dans le cas des camps de jour, le rabais familial s’applique pour tous les détenteurs de la carte Citoyen: ce rabais est de 20 \$ pour une semaine de 5 jours (16 \$ s’il s’agit d’une semaine de 4 jours / 2 \$ si le camp est à la journée) pour un 2e enfant et de 30 \$ pour une semaine de 5 jours (24 \$ s’il s’agit d’une semaine de 4 jours / 3 \$ si le camp est à la journée) pour un 3e enfant et les enfants suivants.							
	Même si la carte Citoyen permet de bénéficier du tarif réduit pour les activités de camps de jour, le montant supplémentaire facturé correspondant à la valeur de 2x pour les non-détenteurs de carte Citoyen pourra être crédité ou remboursé au citoyen n’ayant pas renouvelé la carte avant de procéder à une inscription. Tout montant inférieur à 100 \$ fera automatiquement l’objet d’un crédit.							
7.1 Administration								
7.1.1 Carte citoyen								
	Carte citoyen (pour les propriétaires, résidents, organismes reconnus et institutions repretignoises)	Gratuit				√		
	Carte non-résident & non-propriétaire	Gratuit				√		
	Réimpression ou carte supplémentaire	4 \$	par carte	√				01.234.70.109
7.1.2 Service de photocopies aux organismes reconnus par la ville								
	Service de photocopie sujet à une tarification selon la politique de reconnaissance des organismes	0.10 \$	par copie		√		Note : copies en noir et blanc.	01.234.70.108
7.1.3 Permis d'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc Saint-Laurent								
	Permis saisonnier :						Permis non remboursable Selon les modalités prévues au règlement numéro 423 et ses amendements (1) : applicable pour les permis payant seulement.	01.233.11.003
	- Résident	Gratuit		√				
	- Non-résident (territoire de la Ville de Charlemagne)	150 \$		√				
	- Non-résident	500 \$		√				
	Permis d'entreprise commerciale spécialisée (saisonnier)	150 \$		√				
	Permis d'organisme	Gratuit		√				
	Permis saisonnier hors pointe (non-résident)	100 \$		√				
	Transfert de permis(1) (embarcation et/ou remorque)	4 \$		√				
Duplicata de permis(1) (en cas de perte/vol)	4 \$		√					

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		OBNL RECONNU	OBNL NON RECONNU OU PRIVÉ	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.1.4 Vente d'espaces publicitaires : Guide d'activités Loisir et Sport								
Format électronique :								
	1 page						Rabais fidélité de 10% sur l'ensemble des achats annuels offert sur la dernière facture de l'année (hiver), pour les clients ayant achetés une publicité dans toutes les éditions de l'année civile en cours	01.234.70.113
	- couleur	578 \$	774 \$		√			
	- noir & blanc	334 \$	445 \$		√			
	½ page							
	- couleur	334 \$	445 \$		√			
	- noir & blanc	191 \$	254 \$		√			

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.2 Activités								
7.2.1 Programmation sportive								
a)	Activités libres en aréna	Gratuit	Gratuit			√		01.234.70.204
	Activités libres en gymnase							
	À la séance :							
	- Moins de 18 ans	Gratuit	6.40 \$	√				
	- Adulte	3.20 \$	6.40 \$	√				
	- 65 ans et plus	Gratuit	6.40 \$	√				
	Abonnement pour la saison (septembre à avril)							
b)	- Individuel	32.00 \$	64.00 \$	√			Pour établir le tarif de la session, le tarif hebdomadaire doit être multiplié par le nombre de semaines, le tout arrondi au dollars près. * Lorsque la présence du parent est requise lors d'une activité et que le cours s'adresse principalement aux 14 ans et moins, le tarif 15 ans et plus est exonéré de taxes.	01.234.70.201 (exonéré) 01.234.70.202 (taxable)
	- Familial	48.00 \$	96.00 \$	√				
	Activités dirigées (tarif hebdomadaire)							
	- Programmation offerte aux enfants âgés de 5 ans ou moins:							
	- activité 1 fois semaine	3.70 \$	7.40 \$			√		
	- activité 2 fois semaine	7.40 \$	14.80 \$			√		
	- Programmation offerte aux enfants âgés de 6 ans à 14 ans:							
	- activité 1 fois semaine	4.20 \$	8.40 \$			√		
	- activité 2 fois semaine	8.50 \$	17.00 \$			√		
	- Programmation offerte aux personnes âgées de 15 ans et plus:							
	- activité 1 fois semaine							
	- adolescent (15 à 17 ans)	4.80 \$	9.60 \$	√		√*		
	- adulte (18 ans et plus)	7.20 \$	14.40 \$	√		√*		
	- spécialisée (15 ans et plus)	8.20 \$	16.40 \$	√		√*		
	- activité 2 fois semaine							
	- adolescent (15 à 17 ans)	9.50 \$	19.00 \$	√		√*		
	- adulte (18 ans et plus)	14.30 \$	28.60 \$	√		√*		

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche								
a)	<u>Camp à la journée et sortie (ville) incluant le service de garde:</u>						Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes.	
	- Camp à la journée							01.234.70.514
	- 1 ^{er} enfant	23 \$	46 \$			√		(estival)
	- 2 ^e enfant	21 \$	46 \$			√		01.234.70.505
	- 3 ^e enfant et suivant	20 \$	46 \$			√		(relâche)
	- Sortie							
	- 1 ^{er} enfant	62 \$	124 \$			√		01.234.70.518
	- 2 ^e enfant	56 \$	124 \$			√		(relâche)
	- 3 ^e enfant et suivant	53 \$	124 \$			√		
b)	<u>Camp de jour hebdomadaire (ville) incluant le service de garde :</u>						Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes.	
	- Camp de jour Toutenjeux (sans sortie)							
	- 1 ^{er} enfant	100 \$	200 \$			√		
	- 2 ^e enfant	80 \$	200 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	70 \$	200 \$			√		
	- Camp de jour Toutenjeux (avec sortie)							
	- 1 ^{er} enfant	139 \$	278 \$			√		
	- 2 ^e enfant	119 \$	278 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	109 \$	278 \$			√		01.234.70.501

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche (suite)								
c)	<u>Camp de jour hebdomadaire spécialisé (ville) incluant le service de garde (sans sortie)</u>						Dans le cas de camp de jour de moins de 5 jours en présence d'un jour férié, les tarifs s'appliquent au prorata. Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes.	01.234.70.504
	Animalier							
	- 1 ^{er} enfant	195 \$	390 \$			√		
	- 2 ^e enfant	175 \$	390 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	165 \$	390 \$			√		
	Cuisine							
	- 1 ^{er} enfant	200 \$	400 \$			√		
	- 2 ^e enfant	180 \$	400 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	170 \$	400 \$			√		
	Mousquetaire							
	- 1 ^{er} enfant	170 \$	340 \$			√		
	- 2 ^e enfant	150 \$	340 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	140 \$	340 \$			√		
	Soccer							
	- 1 ^{er} enfant	134 \$	268 \$			√		
	- 2 ^e enfant	114 \$	268 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	104 \$	268 \$			√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche (suite)								
d)	<u>Camp de jour hebdomadaire spécialisé (fournisseur externe) incluant le service de garde (sans sortie)</u> Thématique niveau 1 - 1 ^{er} enfant - 2 ^e enfant - 3 ^e enfant et suivant Thématique niveau 2 - 1 ^{er} enfant - 2 ^e enfant - 3 ^e enfant et suivant						Dans le cas de camp de jour de moins de 5 jours en présence d'un jour férié, les tarifs s'appliquent au prorata. Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes. <i>Le niveau de thématique est basé selon le niveau de prix établi au borderau de soumission du fournisseur.</i>	01.234.70.503
		196 \$	392 \$			√		
		176 \$	392 \$			√		
		166 \$	392 \$			√		
		219 \$	438 \$			√		
		199 \$	438 \$			√		
		189 \$	438 \$			√		

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3 Location de locaux et de plateaux								
7.3.1 Terrains sportifs								
Note: La priorité de réservation est accordée aux organismes reconnus de Repentigny et aux groupes de citoyens détenteurs de la carte citoyen. Réservation 2 heures minimum.								
PAR C	Activités de la Ville de Repentigny	Gratuit				√		
TERRAIN DE BALLE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√		01.234.70.508
	- Adulte	31.00 \$	de l'heure par terrain	√				
	- 55 ans et plus	15.50 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la	34.00 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	49.00 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	55.00 \$	de l'heure par terrain	√				
PARC DE PÉTANQUE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√		01.234.70.513
	- Adulte	8.00 \$	de l'heure	√				
	- 55 ans et plus	7.25 \$	de l'heure	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la	10.00 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	15.00 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	17.00 \$	de l'heure	√				
TERRAIN DE VOLLEY-BALL, BASKETBALL & PATINOIRE À BANDES	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√	Les patinoires à bandes aux parcs Maurice-Richard et Marie-Soleil-Tougas peuvent être réservées pour une activité de hockey balle entre le 1 ^{er} avril et le 30 novembre.	01.234.70.509
	- Adulte	21 \$	de l'heure par terrain	√				
	- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la	34 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	44 \$	de l'heure par terrain	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	49 \$	de l'heure par terrain	√				

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.1 Terrains sportifs (suite)								
TERRAIN DE SOCCER, FOOTBALL OU ULTIMATE (SURFACE NATURELLE) ET ESPACE VERT	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√		01.234.70.509 (soccer ou football) 01.234.70.511 (ultimate)
	- Adulte	31.00 \$	de l'heure	√				
	- 55 ans et plus	15.50 \$	de l'heure	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	34.00 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	49.00 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	55.00 \$	de l'heure	√				
TERRAIN DE SOCCER/FOOTBALL (SURFACE SYNTHÉTIQUE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√		01.234.70.509
	- Adulte	60 \$	de l'heure	√				
	- 55 ans et plus	30 \$	de l'heure	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	67 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	90 \$	de l'heure	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	100 \$	de l'heure	√				

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.1 Terrains sportifs (suite)								
TERRAIN DE TENNIS OU PICKLEBALL (ACRYLIQUE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√	* <u>Terrains de tennis</u> : <i>1 bloc d'activités = 1 à 4 terrains pour un maximum de 4 heures.</i> * <u>Terrains de pickleball</u> : <i>1 bloc d'activités = 1 à 8 terrains pour un maximum de 4 heures.</i>	01.234.70.510
	- Adulte	5.00 \$	de l'heure par terrain (max. : 20,00 \$ /bloc d'activités *)	√				
	- 55 ans et plus	4.20 \$	de l'heure par terrain (max. : 16,80 \$ /bloc d'activités *)	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	9.80 \$	de l'heure par terrain (max. : 39,20 \$ /bloc d'activités *)	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	15.10 \$	de l'heure par terrain (max. : 60,40 \$ /bloc d'activités *)	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	17.00 \$	de l'heure par terrain (max. : 68,00 \$ /bloc d'activités *)	√				
TERRAIN DE TENNIS (TERRE BATTUE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√	* 1 bloc d'activités = 1 à 4 terrains pour un maximum de 4 heures.	01.234.70.515
	- Adulte	6.40 \$	de l'heure par terrain (max. : 25,60 \$ /bloc d'activités *)	√				
	- 55 ans et plus	5.30 \$	de l'heure par terrain (max. : 21,20 \$ /bloc d'activités *)	√				
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERE		
	Abonnement saisonnier (année civile)						* : Parents (2) et leurs enfants vivant à la même adresse	
	- Moins de 18 ans	27 \$	54 \$	√				
	- Adulte (18 à 54 ans)	47 \$	94 \$	√				
	- Famille*	68 \$	136 \$	√				
	- 55 ans et plus	37 \$	74 \$	√				
- Membre d'un organisme tennistique reconnu	27 \$		√					

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
7.3.2 Chalets municipaux									
- Réservation pour un minimum de 2 heures.									
CHALET (incluant le gardien de parc)	- Organisme reconnu:	Gratuit si activité régulière				√		01.234.70.104	
	- Clientèle jeunesse	17 \$	de l'heure si autre activité	√					
	- Clientèle de personnes handicapées								
	- Adulte	17 \$	de l'heure	√					
	- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	√					
	- Entreprise locale	44 \$	de l'heure	√					
	- Entreprise et organisme extérieur	49 \$	de l'heure	√					
	- Institution repentignoise (ex.: école, garderie, centre d'hébergement)	34 \$	de l'heure	√					
Service d'un gardien de parc pour toute autre activité (minimum 3 heures)		34 \$	de l'heure	√					
Remplacement d'une carte, d'une puce ou d'une clé d'accès		26 \$		√					
Remplacement d'un trousseau de clés		82 \$		√					

DESCRIPTION			TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
					INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.3 Locaux scolaires – écoles primaires									
- Réservation pour un minimum de 2 heures.									
CLASSE OU SALLE POLYVALENTE	- Organisme reconnu:	Gratuit si activité régulière				√		01.234.70.101	
	- Clientèle jeunesse	17 \$	de l'heure si autre activité	√					
	- Clientèle de personnes handicapées								
	- Adulte	19 \$	de l'heure	√					
	- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	√					
GYMNASE	- Organisme reconnu:	Gratuit si activité régulière				√			
	- Clientèle jeunesse	19 \$	de l'heure si autre activité	√					
	- Clientèle de personnes handicapées								
	- Adulte	25 \$	de l'heure	√					
	- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	√					
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	34 \$	de l'heure	√					
	- Groupe de résidents sans carte	39 \$	de l'heure	√					
	- Groupe de non-résidents	49 \$	de l'heure	√					
Remplacement d'une carte, d'une puce ou d'une clé d'accès		26 \$		√					
Remplacement d'un trousseau de clés		82 \$		√					

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
7.3.4 Locaux scolaires – écoles secondaires									
- Réservation pour un minimum de 2 heures.									
GYMNASE/ PALESTRE	- Organisme reconnu:	Gratuit si activité régulière				√	<u>Note:</u> - Écoles l'Horizon et Félix-Leclerc = 3 gymnases - École Jean-Baptise-Meilleur = 4 gymnases	01.234.70.101	
	- Clientèle jeunesse	19 \$	de l'heure si autre activité	√					
	- Clientèle de personnes handicapées								
	- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	√					
	- Adulte	31 \$	de l'heure pour 1 gymnase	√					
		41 \$	de l'heure pour 2 gymnases	√					
		52 \$	de l'heure pour 3 gymnases	√					
AGORA OU CAFÉTÉRIA	- Organisme reconnu:	Gratuit si activité régulière				√			
	- Clientèle jeunesse	17 \$	de l'heure si autre activité	√					
	- Clientèle de personnes handicapées								
	- Adulte	25 \$	de l'heure	√					
AUDITORIUM	- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	√			La présence d'un technicien de l'établissement est requise en tout temps et les coûts réels devront être assumés par l'organisme.		
	- Organisme reconnu:	Gratuit les 4 premières heures, si activité régulière. Facturer les autres heures à 25,00 \$ /heure		√					
	- Clientèle jeunesse								
CLASSE	- Clientèle de personnes handicapées								
	- Adulte	78 \$	de l'heure	√					
	- 55 ans et plus	78 \$	de l'heure	√					
	- Organisme reconnu:	Gratuit si activité régulière				√			
	- Clientèle jeunesse	17 \$	de l'heure si autre activité	√					
	- Clientèle de personnes handicapées								
	- Adulte	19 \$	de l'heure	√					
	- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	√					
Remplacement d'une carte, d'une puce ou d'une clé d'accès		26 \$		√					
Remplacement d'un trousseau de clés		82 \$		√					

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4 Division aquatique								
7.4.1 Programmation								
a)	Parent-enfant niveau 1 (4 à 12 mois)	50 \$	100 \$			√	Note : le coût d'inscription peut varier selon la durée réelle de la session (la durée habituelle d'une session est de 9 semaines)	01.234.70.604
b)	Parent-enfant niveaux 2-3, préscolaire avec parent niveaux 1 à 3 (12 mois à 5 ans), niveaux 4-5 et nageur 1 et 2 (3 à 5 ans)	60 \$	120 \$			√		
c)	Précolaire sans parent niveaux 4-5 et nageur 1-2-3 (4 à 6 ans) Nageur niveaux 3 à 6 (6 à 9 ans) Natation pré-ados et ados	65 \$	130 \$			√		
d)	Programme personnes à besoins particuliers							
	- Cours et ateliers de natation	50 \$	100 \$			√		01.234.70.604
	- Cours privés	21 \$	42 \$	√				01.234.70.605
	- Carte d'accès 3 mois	20 \$	40 \$	√				01.234.70.602
	- Carte d'accès 6 mois	25 \$	50 \$	√				01.234.70.602
	- Carte d'accès 12 mois	35 \$	70 \$	√				01.234.70.602

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.1 Programmation (Suite)								
e)	Sauvetage et enseignement (10 ans et plus)						Note: le coût d'inscription peut varier selon la durée de la séance ou de la session)	01.234.70.604
	- Jeune sauveteur initié, averti et expert	65 \$	130 \$			√		
	- Super jeune sauveteur	75 \$	150 \$			√		
	- Étoile de bronze	70 \$	70 \$			√		
	- Perfectionnment de style de nage	70 \$	70 \$			√		
	- Mise à niveau (cours préparatoire au programme sauvetage)	70 \$	70 \$			√		
	- Gardien averti	55 \$	110 \$			√		
	- Forme physique en sauvetage (bronze/argent/or)	75 \$	150 \$	√				01.234.70.605
	- Certificat de distinction	110 \$	220 \$	√				
	- Réanimation cardio-respiratoire	65 \$	65 \$	√				
	- Premiers secours / DEA	80 \$	80 \$	√				
	- Secourisme général	125 \$	125 \$	√				
	- Challenge Médaille de bronze et croix de bronze	100 \$	100 \$	√				
	- Secourisme urgence garderie	75 \$	75 \$	√				
	- Médaille de bronze	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√	⁽¹⁾ : frais d'affiliation et manuel inclus.	
	- Croix de bronze	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√		
	- Sauveteur national	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√		
	- Moniteur en sauvetage	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√		
	- Moniteur de natation (nager pour la vie)	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√		
- Premiers soins général	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√			
- Cours combiné : sauveteur national et Premiers soins général	Gratuit ⁽¹⁾	Gratuit ⁽¹⁾			√			
- Prévenir noyade chez soi (conférence d'une heure)	Gratuit				√			

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.1 Programmation (suite)								
f)	Activités d'animation :							01.234.70.603
	- Aquafête sans structure gonflable : 4 ans et + (maximum 15 personnes)	74 \$	148 \$	√				
	- Aquafête avec structure gonflable : 9 ans et + (maximum 15 personnes)	91 \$	182 \$	√				
	- Cours privés: - moins de 18 ans	37 \$	74 \$	√			La durée du cours est de 45 minutes.	01.234.70.605
	- adulte	42 \$	84 \$	√				
	- 55 ans et plus	37 \$	74 \$	√				
	- Cours semi-privés: - moins de 18 ans (prix par personne)	29 \$	58 \$	√			La durée du cours est de 45 minutes. (maximum 2 personnes sauf pour le tarif famille) (tarif famille : pour un maximum de 5 personnes dont au moins un adulte accompagnateur dans l'eau)	
	- adulte (prix par personne)	37 \$	74 \$	√				
	- famille (tarif unique)	37 \$	74 \$	√				
	- 55 ans et plus (prix par personne)	29 \$	58 \$	√				
	- Camp à la journée « Eau Jeu » et Rendez-vous jeunesse :							01.234.70.604
	- 1 ^{er} enfant	23 \$	46 \$			√		
	- 2 ^e enfant	21 \$	46 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	20 \$	46 \$			√		
	- Camp à la semaine (5 jours) « Eau Jeu » et Rendez-vous jeunesse (incluant le service de garde mais sans sortie)						Dans le cas où le camp est constitué d'une combinaison de programmes de sauvetage et d'enseignement menant à l'obtention de certification, le tarif du camp est est établi en cumulant les tarifs en vigueur.	
	- 1 ^{er} enfant	100 \$	200 \$			√		
	- 2 ^e enfant	80 \$	200 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	70 \$	200 \$			√		

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.1 Programmation (suite)								
g)	Programme aquatique adulte et âge d'or							
	- Aquadulte niveaux 1 à 3	72 \$	144 \$	√				
	- Aquad'or	67 \$	134 \$	√				
h)	Programme de conditionnement physique (session 10 semaines)							
	Note : le coût d'inscription peut varier selon la durée réelle de la session, soit entre 8 à 15 semaines.							
	Programme pour les 54 ans et moins :							
	- Prénatal et aquapoussette							
	- 1 fois /semaine	55.00 \$	110.00 \$	√				
	- 2 fois /semaine	85.00 \$	170.00 \$	√				
	- Cours de conditionnement physique							
	- 1 fois /semaine	60.00 \$	120.00 \$	√				
	- 2 fois /semaine	87.50 \$	175.00 \$	√				
	- 3 fois /semaine	110.00 \$	220.00 \$	√				
	- 4 fois /semaine	132.50 \$	265.00 \$	√				
	- 5 fois /semaine	155.00 \$	310.00 \$	√				
	- coût à la séance	8.50 \$	17.00 \$	√				
	Programme pour les 55 ans et plus :							
	- Cours de conditionnement physique							
	- 1 fois /semaine	45.00 \$	90.00 \$	√				
	- 2 fois/ semaine	70.00 \$	140.00 \$	√				
	- 3 fois/ semaine	90.00 \$	180.00 \$	√				
	- 4 fois/ semaine	110.00 \$	220.00 \$	√				
	- 5 fois/ semaine	130.00 \$	260.00 \$	√				
	- coût à la séance	6.50 \$	13.00 \$	√				
i)	Conférence pour les 55 ans et plus							
	- Participant à des cours de conditionnement physique	Gratuit	Gratuit			√		
	- Non participant à des cours de conditionnement physique	4 \$	8 \$	√				

01.234.70.605

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE		
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES				
7.4.2 Bains										
Note: En matière d'accès aux bains, le rabais multi-enfants d'une même famille ne s'applique pas : le rabais est offert avec la carte familiale.										
a)	Carte d'accès 12 mois ⁽¹⁾						(¹) : valide à compter de la date d'achat. (²) : tous les membres d'une famille vivant à la même adresse (maximum deux adultes) (n.b. : les étudiants âgés de 18 à 24 ans sur présentation d'une preuve de scolarité ainsi que les personnes handicapées ne sont pas comptabilisés comme adulte).	01.234.70.602		
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)				
	3 à 5 ans	Gratuit	70 \$	√		√ (gratuit)				
	6 à 17 ans	35 \$	70 \$	√						
	18 à 54 ans	60 \$	120 \$	√						
	Familial ⁽²⁾	80 \$	160 \$	√						
	55 à 64 ans	35 \$	120 \$	√						
	65 ans et plus	Gratuit	120 \$	√		√ (gratuit)				
b)	Carte d'accès 6 mois ⁽¹⁾									
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)				
	3 à 5 ans	Gratuit	50 \$	√		√ (gratuit)				
	6 à 17 ans	25 \$	50 \$	√						
	18 à 54 ans	45 \$	90 \$	√						
	Familial ⁽²⁾	60 \$	120 \$	√						
	55 à 64 ans	25 \$	90 \$	√						
	65 ans et plus	Gratuit	90 \$	√		√ (gratuit)				
c)										
	Carte d'accès 3 mois ⁽¹⁾									
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)				
	3 à 5 ans	Gratuit	40 \$	√		√ (gratuit)				
	6 à 17 ans	20 \$	40 \$	√						
	18 à 54 ans	30 \$	60 \$	√						
	Familial ⁽²⁾	40 \$	80 \$	√						
	55 à 64 ans	20 \$	60 \$	√						
65 ans et plus	Gratuit	60 \$	√		√ (gratuit)					

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.2 Bains (suite)								
d)	Tarification à la séance						⁽¹⁾ : tous les membres d'une famille vivant à la même adresse (maximum deux adultes) (n.b. : les étudiants âgés de 18 à 24 ans sur présentation d'une preuve de scolarité ainsi que les personnes handicapées ne sont pas comptabilisés comme adulte). ⁽²⁾ : Entrée gratuite pour l'accompagnateur	01.234.70.601
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	3 à 5 ans	Gratuit	3.50 \$	√		√ (gratuit)		
	6 à 17 ans	2.50 \$	5.00 \$	√				
	18 à 54 ans	3.50 \$	7.00 \$	√				
	Familial ⁽¹⁾	10.00 \$	20.00 \$	√				
	55 à 64 ans	3.00 \$	6.00 \$	√				
	65 ans et plus	Gratuit	6.00 \$	√		√ (gratuit)		
	Personne handicapée ⁽²⁾	2.50 \$	5.00 \$	√				
	Élève d'un cours de formation de la session en cours	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	Titulaire de la carte de sauveteur national et membre ARAQ	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	- Bain libre / bain pour tous (piscine intérieure & piscines extérieures)	Gratuit	3.00 \$	√		√ (gratuit)		
e)	Réimpression d'une carte valide	5 \$		√				01.234.70.602

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.3 Location								
a)	Location de vélo aquatique	5.50 \$	par séance avec carte citoyen	√			Disponible lorsque permis pendant certains bains	01.234.70.606
		9.50 \$	par séance sans carte citoyen	√				
b)	Location de la piscine intérieure						Les organismes non aquatiques reconnus par la ville bénéficient du tarif demi-bassin lorsque le bassin complet est requis et disponible. Pour les organismes aquatiques offrant le sport études, seuls les frais excédentaires de personnel selon les taux prévus à la convention collective en vigueur plus les bénéfices marginaux s'appliqueront.	01.234.70.603
	- Location d'un demi-bassin	70 \$	de l'heure	√				
	- 0 à 30 baigneurs	85 \$	de l'heure	√				
	- 31 à 60 baigneurs							
	- Location du bassin complet:	115 \$	de l'heure	√				
	- 61 à 100 baigneurs	130 \$	de l'heure	√				
- 101 baigneurs et plus								
	- Service d'un moniteur dans l'eau (facultatif - en sus des frais de location)	Coût réel selon les taux prévus à la convention collective en vigueur plus les bénéfices marginaux		√				
c)	Location d'une piscine extérieure							
	- Service d'un sauveteur	Coût réel selon les taux prévus à la convention collective en vigueur plus les bénéfices marginaux		√				
	- Frais de location	110.00 \$	de l'heure	√				

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.3 Location (suite)								
d)	Location de salle						Le groupe est responsable du montage et démontage de sa salle (pas d'appariteur sur place)	01.234.70.603
	- Organisme reconnu	25 \$	de l'heure	√				
	- Autre	40 \$	de l'heure	√				
e)	Location de la salle polyvalente							
	- Salle complète	60 \$	de l'heure	√				
	- Après les heures de fermeture	100 \$	de l'heure	√				
	- Demi-salle	40 \$	de l'heure	√				
	- Après les heures de fermeture	n/a						
7.4.4 Vente de produits								
a)	Volumes de formation						* TPS applicable seulement (livres avec code ISBN)	01.234.70.609
	- Manuel canadien de premiers soins	22 \$		√*				
	- Volume Alerte, la pratique de la surveillance aquatique	58 \$		√*				
	- Guide et documents complémentaires moniteur nager pour la vie	139 \$		√*				
	- Guide des certificats nager pour la vie	31 \$		√*				
	- Guide des certificats niveau bronze	34 \$		√*				
	- Manuel canadien de sauvetage	58 \$		√*				
	- Manuel canadien RCR	16 \$		√*				
b)	Articles							01.234.70.606
	- Bonnet de bain lycra et latex	10 \$		√				
	- Bonnet de bain silicone	15 \$		√				
	- Sifflet	18 \$		√				
	- Masque de poche	21 \$		√				
	- Couche « écologique »	19 \$		√*			* TPS applicable seulement pour les couches	01.234.70.610
	- Couche « écologique » avec motif	27 \$		√*				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.5 Complexe sportif Gilles-Tremblay								
7.5.1 Programmation								
<u>Note</u> : dans le cas d'une inscription pour une session, le coût d'inscription correspond au nombre de séances.								
a)	Cours (coût par séance) : - conditionnement physique (55 minutes) - pickeball ou badminton (115 minutes) - volleyball (175 minutes)	8.50 \$ 6.90 \$ 10.10 \$	9.80 \$ 8.20 \$ 11.40 \$	√ √ √				01.234.71.210
b)	Cours (coût par séance) : - golf (55 minutes)	35.00 \$	39.10 \$	√				
c)	Activités libres (coût par séance) : - pickleball ou badminton (jour) - pickleball ou badminton (soir) - pickleball ou badminton (saison estivale) - golf (jour et soir) - basketball (jour et soir)	13.50 \$ 17.80 \$ 11.30 \$ 11.30 \$ 11.10 \$	20.60 \$ 26.80 \$ 17.50 \$ 17.50 \$ 16.40 \$	√ √ √ √ √			}] Pour un terrain (55 minutes) Pour 3 heures de pratique	01.234.71.211

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.5.2 Location de locaux								
TERRAIN - SPORTS DE RAQUETTE	Organisme reconnu :						} Pour un terrain (55 minutes)	01.234.71.201
	- Clientèle jeunesse	Gratuit pour activités régulières				√		
	- Autres clientèles :							
	Jour	12.90 \$	Pour un terrain (55 minutes)	√				
	Soir	17.00 \$	Pour un terrain (55 minutes)	√				
	Saison estivale	10.80 \$	Pour un terrain (55 minutes)	√				
GYMNASE SIMPLE	Organisme reconnu :						Note : le montage et démontage du plateau est en sus et devra être ajouté à la période de location.	01.234.71.201
		Gratuit pour activités régulières				√		
	- Clientèle jeunesse	31.70 \$	de l'heure si autre activité	√				
	- Clientèle de personnes handicapées	381.10 \$	par jour si autre activité (12 heures en continue)	√				
	- Clientèle adulte							
	- Clientèle 55 ans et plus							
	Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h	31.70 \$	de l'heure	√				
	Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h	31.70 \$	de l'heure	√				
	Journée	381.10 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen							
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise							
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise							
	Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h	38.90 \$	de l'heure	√				
	Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h	50.00 \$	de l'heure	√				
	Journée	601.50 \$	par jour	√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.5.2 Location de locaux (suite)								
GYMNASE DOUBLE (5 TERRAINS DE BADMINTON)	Organisme reconnu :						Note : le montage et démontage du plateau est en sus et devra être ajouté à la période de location.	01.234.71.201
		Gratuit pour activités régulières				√		
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	63.60 \$	de l'heure si autre activité	√				
		763.20 \$	par jour si autre activité (12 heures en continue)	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus							
		Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h	de l'heure	√				
		Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h	de l'heure	√				
		Journée	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise - Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise							
		Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h	de l'heure	√				
		Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h	de l'heure	√				
		Journée	par jour	√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.5.2 Location de locaux (suite)								
SALLE DE RÉUNION	Organisme reconnu :	25.20 \$	de l'heure	√				01.234.71.201
	- Clientèle jeunesse	168.90 \$	par jour	√				
	- Clientèle de personnes handicapées							
	- Clientèle adulte							
	- Clientèle 55 ans et plus							
	Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h							
	Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h							
	Journée							
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen							
	- Organisme non-reconnu et institution repentignoise							
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise							
	Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h							
	Soir et fin de semaine, de 18 h à 22 h							
	Journée							

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF				TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN		SANS CARTE CITOYEN		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.6 Centre communautaire Laurent-Venne										
7.6.1 Programmation										
a)	Cours :								Note : le montant total d'un cours peut varier en fonction de la durée d'un cours et du nombre de semaines à la session (entre 8 et 13 semaines selon la session). [montant arrondi au dollars supérieur près pour le prix par session] * : cours s'adressant principalement au 14 ans et moins	01.234.72.210 (taxables) 01.234.72.211 (exonérés)
	- à la séance	12.10 \$	de l'heure	18.10 \$	de l'heure	√				
	- à la séance - 6 ans et moins	6.90 \$	de l'heure	10.30 \$	de l'heure	√				
	- Série de cours	9.50 \$	de l'heure	14.30 \$	de l'heure	√		√*		
	- Série de cours - 6 ans et moins	4.50 \$	de l'heure	6.70 \$	de l'heure			√		
	- Cours ou activité en duo adulte-enfant (0 à 15 ans) [prix/duo]	18.00 \$	de l'heure	27.00 \$	de l'heure	√				
	- Cours ou activité spécialisé en duo adulte-enfant (0 à 15 ans) [prix/duo]	26.50 \$	de l'heure	39.80 \$	de l'heure	√				
	- Cours ou activité spécialisé	30.90 \$	de l'heure	46.40 \$	de l'heure	√				
b)	Petits ateliers Laurent-Venne									
	- Série de cours	4.40 \$	de l'heure	6.50 \$	de l'heure			√		
c)	Formations									
	- Gardiens avertis	58 \$		102 \$		√				
	- Prêts à rester seul	58 \$		102 \$		√				
	- Réanimation cardio-respiratoire	69 \$		69 \$		√				
	- Premiers secours	85 \$		85 \$		√				
	- Premiers soins général	101 \$		101 \$		√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉE S		
Note : tarif /jour = 12 heures en continu								
7.6.2 Location de locaux								
GRANDE SALLE AVEC SCÈNE	Organisme reconnu :						Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds Note : le montage et démontage de la grande salle avec ou sans scène est en sus et devra être ajouté à la période de location	01.234.72.201
		Gratuit pour activités régulières				√		
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	77 \$	de l'heure si autre activité	√				
		761 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	77 \$	de l'heure	√				
		761 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	88 \$	de l'heure	√				
		865 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	98 \$	de l'heure	√				
		1 065 \$	par jour	√				
DEMIE GRANDE SALLE SANS SCÈNE	Organisme reconnu :							
		Gratuit pour activités régulières				√		
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	46 \$	de l'heure si autre activité	√				
		459 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	46 \$	de l'heure	√				
		459 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	53 \$	de l'heure	√				
		521 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	67 \$	de l'heure	√				
		732 \$	par jour	√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉE S		
Note : tarif /jour = 12 heures en continu								
7.6.2 Location de locaux (suite)								
DEMIE GRANDE SALLE AVEC SCÈNE	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√	Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds Note : le montage et démontage de la grande salle avec ou sans scène est en sus et devra être ajouté à la période de location	01.234.72.201
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	46 \$	de l'heure si autre activité	√				
		459 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	46 \$	de l'heure	√				
		459 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	53 \$	de l'heure	√				
		521 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	67 \$	de l'heure	√				
		732 \$	par jour	√				
LOGE	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√		
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	10 \$	de l'heure si autre activité	√				
		107 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	10 \$	de l'heure	√				
		107 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	12 \$	de l'heure	√				
		121 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	14 \$	de l'heure	√				
		148 \$	par jour	√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉE S		
Note : tarif /jour = 12 heures en continu								
7.6.2 Location de locaux (suite)								
CUISINE	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√	Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds, cuisinière conventionnelle, micro-ondes, réfrigérateurs commerciaux (2)	01.234.72.201
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	15 \$	de l'heure si autre activité	√				
		146 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	√				
		146 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	19 \$	de l'heure	√				
		193 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	23 \$	de l'heure	√				
		252 \$	par jour	√				
SALLE MIROIR # 144	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√	Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds Note : le montage et démontage de la salle 144 est en sus et devra être ajouté à la période de location	01.234.72.201
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	32 \$	de l'heure si autre activité	√				
		312 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	32 \$	de l'heure	√				
		312 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	46 \$	de l'heure	√				
		457 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	61 \$	de l'heure	√				
		663 \$	par jour	√				

DESCRIPTION			TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
					INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
Note : tarif /jour = 12 heures en continu										
7.6.2 Location de locaux (suite)										
DOJO	Organisme reconnu :							Inclusion: tapis de judo	01.234.72.201	
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées		Gratuit pour activités régulières				√			
			32 \$	de l'heure si autre activité	√					
			312 \$	par jour	√					
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus		32 \$	de l'heure	√					
			312 \$	par jour	√					
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise		46 \$	de l'heure	√					
457 \$			par jour	√						
HALL D'ENTRÉE	Organisme reconnu :									
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées		Gratuit pour activités régulières				√			
			15 \$	de l'heure si autre activité	√					
			145 \$	par jour	√					
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus		15 \$	de l'heure	√					
			145 \$	par jour	√					
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise		19 \$	de l'heure	√					
			193 \$	par jour	√					
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise		23 \$	de l'heure	√					
229 \$			par jour	√						

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉE S		
Note : tarif /jour = 12 heures en continu								
7.6.2 Location de locaux (suite)								
SALLE # 131, 133, 212 ou 218	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√	Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds	01.234.72.201
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	15 \$	de l'heure si autre activité	√				
		97 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	15 \$	de l'heure	√				
		97 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	22 \$	de l'heure	√				
		146 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	30 \$	de l'heure	√				
		203 \$	par jour	√				
SALLE # 138, 216 ou 217	Organisme reconnu :	Gratuit pour activités régulières				√	Inclusion: chaises pliantes et tables de 6 pieds	
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	7 \$	de l'heure si autre activité	√				
		52 \$	par jour	√				
	- Clientèle adulte - Clientèle 55 ans et plus	7 \$	de l'heure	√				
		52 \$	par jour	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen - Organisme non-reconnu et institution repentignoise	15 \$	de l'heure	√				
		103 \$	par jour	√				
	- Activité ou événement offert par un particulier ou une entreprise	22 \$	de l'heure	√				
		153 \$	par jour	√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
Note : tarif /jour = 12 heures en continu								
7.6.2 Location de locaux (suite)								
ENTREPOSAGE	- Entreprise privée ou particulier offrant des cours récurrents au Centre communautaire Laurent-Venne	72 \$	par mois	√			Pour un espace locatif d'environ 4 pieds par 5 pieds	01.234.72.201
		779 \$	par année	√				

DESCRIPTION		TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE	
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu ou autre	INCLUDES	EN SUS	EXONÉRÉES			
7.6.3 Location de matériel et équipement									
	Chaises banquet	Gratuit	2 \$		√			01.234.72.201	
	Système de son pour tablette ou téléphone	27 \$	54 \$		√				
Autres équipements : se référer aux sections 8.2.1 i) j) & 8.5 Prêts d'équipements pour la tarification en vigueur, le tout sujet à disponibilité.									
7.6.4 Autres frais									
	Service de billetterie	1 \$ par billet vendu + 5% de l'argent encaissé			√			01.234.72.201	
	Service de sécurité	Prix du fournisseur retenu + 30% pour frais de gestion et de coordination du service			√				
	Service d'un technicien externe	55 \$	de l'heure		√				
	Frais Socan (avec ou sans danse)	Prix Socan + 15% pour frais de gestion			√				
	Frais de dépassement des heures d'ouverture du centre de location	103 \$	de l'heure		√				

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8. SERVICE DE LA VIE CITOYENNE - VOLET CULTURE							
8.1 Réseau des bibliothèques							
8.1.1 Abonnement pour non-résident & non-proprétaire							
	Abonnement à la bibliothèque à même la carte non-résident & non-proprétaire	106 \$	par personne ou par organisme			√ Abonnement temporaire gratuit pour les étudiants de l'organisme l'Univers des Mots (MRC)	01.234.70.704
8.1.2 Accès au Créalab							
	Groupes scolaires non visés précédemment	8 \$	par participant	√			01.234.70.704
		5 \$	par participant si l'activité est jumelée avec une activité au Centre d'art Diane-Dufresne	√			
	Abonnement au Créalab pour étudiant non-résident ne fréquentant pas une institution scolaire située sur le territoire de Repentigny à même la carte non-résident & non-proprétaire	27 \$	par abonnement annuel*	√		* : ce tarif préférentiel limite l'accès qu'au Créalab.	

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.1.3 Autres frais liés aux prêts								
a)	Frais pour bris ou perte - Frais pour un document perdu ou perte totale nécessitant un remplacement : - Livre - Revue - Disque, DVD - Jouet	5.30 \$ 2.70 \$ 5.30 \$ 5.30 \$	par livre + Coût du marché* par revue + Coût du marché* par disque ou DVD + Coût du marché* par jouet + Coût du marché*			√ √ √ √	* Pour l'établissement du coût du marché, une dépréciation est appliquée comme suit : - 1 à 20 prêts : aucune dépréciation - 21 à 40 prêts : dépréciation de 50% - 40 à 89 prêts : dépréciation de 75% - 90 prêts et plus: on élague le document sans frais	01.234.70.706
b)	Prêt entre bibliothèques (intermunicipale ou universitaire) - Frais de prêt - Frais pour bris ou perte	Gratuit * Coût réel facturé par l'organisme				√ √	* Plus les frais facturés par l'organisme, s'il y a lieu.	01.234.70.707 01.234.70.706

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.1.4 Autres frais et services								
a)	Frais d'impression et photocopies	Noir & blanc		Couleur				
	- 8½ X 11	0.20 \$	la copie	0.50 \$	la copie	√		01.234.70.715
	- 8½ X 14	0.20 \$	la copie	0.50 \$	la copie	√		
	- 11 X 17	0.30 \$	la copie	0.80 \$	la copie	√		
	- agrandissement ou réduction (en supplément)	0.20 \$	la copie	0.50 \$	la copie	√		
b)	Location de salle (salle Ginette-Bruneau ou Joseph-Marion ou Créalab)							
	- Organisme reconnu pour diffusion culturelle							Pour les frais relatifs à la main-d'œuvre et/ou les équipements requis, les tarifs applicables seront ceux prévus au Centre d'art Diane-Dufresne selon l'article 8.2.1
	- Clientèle jeunesse	15 \$	de l'heure		√			
	- Clientèle de personnes handicapées							
	- Adulte	19 \$	de l'heure		√			
	- 55 ans et plus	15 \$	de l'heure		√			
	- Organisme non reconnu pour diffusion culturelle	42 \$	de l'heure		√			
	- Citoyen uniquement dans le cadre d'un lancement d'œuvre approuvé par le service concerné	23 \$	de l'heure		√		01.234.70.718	
Location de la salle de discussions littéraires :								
- Organisme reconnu pour diffusion culturelle, club de lecture ou groupe d'étudiants post-secondaires (3 étudiants et plus)	Gratuit					√		
	- Autres (pour des besoins en formation seulement)	42 \$	de l'heure		√			

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUDES	EN SUS	EXONERÉES		
8.1.5 Frais de consommables au Créalab								
	Filament - imprimante 3D	0.10 \$	le gramme	√				01.234.70.725
	Plaquette de bois - imprimante 3D	1.10 \$	l'unité	√				
	Feuille de transfert standard imprimable	1.10 \$	l'unité	√				
	Feuille de transfert à chaud	3.20 \$	par feuille (peut être vendu en partie au prorata)	√				
	Feuille de transfert à chaud type « Glitter Flake » (brillant)	4.20 \$	par feuille	√				
	Filament - crayon 3Doodler	0.30 \$	par bâton	√				
	Papier régulier - imprimante grand format (banderole)	1.10 \$	le pied carré	√				
	Papier qualité photo - imprimante grand format (banderole)	1.50 \$	le pied carré	√				
	Vinyle ou vinyle transfert	0.03 \$	par pouce carré	√				
	Vêtement à imprimer	Coût réel		√				

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION			TARIF			TAXES			REMARQUE	POSTE	
			À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
8.2 Location de locaux et autres espaces											
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création)											
a)	Studio D ou Hall								En sus des tarifs : - la présence d'un (ou deux) technicien(s) lorsque requise pour un minimum de 3 heures par déplacement pour le montage et démontage. - la présence d'un (ou deux) préposé(s), guide(s) ou soutien(s) aux activités culturelles lorsque requise, et ce, pour un minimum de 3 heures. Note 1 : si la gratuité s'applique, les 3 premières heures du (des) technicien(s) (max. 2) et d'un préposé, guide ou soutien aux activités culturelles sont incluses sans frais par événement (journées consécutives). Note 2 : pour une séance de photographie pendant les heures d'ouverture, le minimum de 3 heures ne s'applique pas.	01.234.70.306	
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante :										
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées		16 \$	de l'heure	127 \$	par jour	√				
	- Adulte		23 \$	de l'heure	159 \$	par jour	√				
	- 55 ans et plus		16 \$	de l'heure	127 \$	par jour	√				
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée gratuite :										
			Gratuit (max. 2 jours)					√			
	- à compter du 3 ^e jour		16 \$	de l'heure	127 \$	par jour	√				
	Organisme reconnu avec entrée payante ou gratuite (autre activité)										
	Organisme non reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite		37 \$	de l'heure	265 \$	par jour	√				
	Artiste de la relève pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite		16 \$	de l'heure	127 \$	par jour	√				
	Résidence d'artistes ou activité de création		21 \$	de l'heure	148 \$	par jour (pour 5 jours consécutifs : 480\$)	√				
Entreprise ou particulier pour diffusion culturelle ou autre activité		53 \$	de l'heure	371 \$	par jour	√					
Organisme non reconnu pour toute autre activité											
b)	Salle d'exposition										
	- Pour tous		53 \$	de l'heure	371 \$	par jour	√				

DESCRIPTION			TARIF			TAXES			REMARQUE	POSTE	
			À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)											
c)	Salle de médiation <u>ou</u> Studio créatif								En sus des tarifs : - la présence d'un (ou deux) technicien(s) lorsque requise pour un minimum de 3 heures par déplacement pour le montage et démontage. - la présence d'un (ou deux) préposé(s), guide(s) ou soutien(s) aux activités culturelles lorsque requise, et ce, pour un minimum de 3 heures. Note 1 : si la gratuité s'applique, les 3 premières heures du (des) technicien(s) (max. 2) et d'un préposé, guide ou soutien aux activités culturelles sont incluses sans frais par événement (journées consécutives). Note 2 : pour une séance de photographie pendant les heures d'ouverture, le minimum de 3 heures ne s'applique pas.	01.234.70.306	
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante :										
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées		16 \$	de l'heure	127 \$	par jour	√				
	- Adulte		23 \$	de l'heure	159 \$	par jour	√				
	- 55 ans et plus		16 \$	de l'heure	127 \$	par jour	√				
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée gratuite :										
			Gratuit (max. 2 jours)					√			
	- à compter du 3 ^e jour		16 \$	de l'heure	127 \$	par jour	√				
	Organisme reconnu avec entrée payante ou gratuite (autre activité)										
	Artiste de la relève pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite		16 \$	de l'heure	127 \$	par jour	√				
	Résidence d'artistes ou activité de création										
	Organisme non reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite										
Organisme non reconnu pour toute autre activité		23 \$	de l'heure	159 \$	par jour	√					
Entreprise ou particulier pour diffusion culturelle ou autre activité											

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)								
d)	Autres frais							
	- Service d'un technicien en muséologie	38 \$	de l'heure par technicien	√				01.234.70.318
	- Service d'un guide spécialisé	32 \$	de l'heure par guide	√				
	- Service d'un technicien en son, éclairage et vidéo	44 \$	de l'heure par technicien	√				01.234.70.314
	- Service d'un préposé ou d'un soutien aux activités culturelles	32 \$	de l'heure	√				
	- Système de son (lors de location de salle) : - Organisme	Gratuit	Gratuit			√		01.234.70.306
	- Entreprise	21 \$	de l'heure	148 \$	par jour	√		
	- Système d'éclairage - 24 lampes (lors de location de salle) : - Organisme	Gratuit	Gratuit			√		
	- Entreprise	21 \$	l'heure	148 \$	par jour	√		
	- Praticable incluant les pattes (lors de location de salle) : - Organisme	Gratuit				√		
	- Entreprise	11 \$	praticable par jour		√			
	- Nappes noires en lycra (pour table 6')	5 \$			√			
	- Organisme				√			
	- Entreprise	11 \$			√			
	- Autres équipements					√		
	- Organisme reconnu	Gratuit						
	- Organisme non reconnu ou entreprise	Tarif correspondant à la liste de prix aux articles i) et j)			√			

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)								
e)	Droit d'entrée pour les expositions majeures :							
	- Résident	7.00 \$	par personne	√			(incluant 2 entrées gratuites par tranche de 20 entrées avec visite commentée)	01.234.70.309
	- Non-résident	10.00 \$	par personne	√				
	- Groupe de 20 et plus	6.50 \$	par personne	√				
	- Moins de 18 ans	Gratuit				√		
f)	Activités, conférences et accueil de groupe - médiation culturelle :							
	Selon la liste de prix déposée au comité exécutif, le prix d'entrée sera établi au prix coûtant de l'activité majoré d'un minimum de 15%						01.234.70.302 01.234.70.312	
	- Atelier et conférence - Accueil de groupes - médiation culturelle			√ √				
g)	Carte de membre du Centre d'art Diane-Dufresne (annuelle) :							
	- Résident	13 \$	par personne	√			01.234.70.307	
	- Non-résident	19 \$	par personne	√				
h)	Vente de produits							
	Selon la liste de prix déposée au comité exécutif, le prix de vente minimum d'un bien étant établi au prix coûtant de celui-ci majoré d'un minimum de 15%				√		01.234.70.311	

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu ou autre	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)								
i) Équipements légers								
	Banc de bois	1.80 \$	3.60 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.320
	Banc 3 places	1.80 \$	3.60 \$		√			
	Banc 2 places + table	1.80 \$	3.60 \$		√			
	Banc 2 places	1.80 \$	3.60 \$		√			
	Banc 1 place + table	1.80 \$	3.60 \$		√			
	Banc 1 place	1.80 \$	3.60 \$		√			
	Chaise noire en plastique	0.70 \$	1.40 \$		√			
	Chaise noire en tissu	0.70 \$	1.40 \$		√			
	Chaise pliante bourgogne (chariot de 46 chaises)	15.90 \$	31.80 \$		√			
	Chevalet	3.10 \$	6.20 \$		√			
	Comptoir bar	15.90 \$	31.80 \$		√			
	Drapeau Canada	6.80 \$	13.60 \$		√			
	Drapeau Québec	6.80 \$	13.60 \$		√			
	Drapeau Repentigny	6.80 \$	13.60 \$		√			
	Fauteuil blanc en plastique moulé	Gratuit	Gratuit			√		
	Fauteuil roulant	Gratuit	Gratuit			√		
	Frigo-bar 6 pieds	66.30 \$	132.60 \$		√			
	Lutrin	9.50 \$	19.00 \$		√			

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu ou autre	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
i) Équipements légers (suite)								
	Mât de drapeau en bois	2.10 \$	4.20 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.320
	Mobilier extérieur (tables et chaises pliantes en bois blanc)	Gratuit	Gratuit			√		
	Poteau de foule avec cordon bleu	1.70 \$	3.40 \$		√			
	Table cocktail blanche	9.70 \$	19.40 \$		√			
	Table électrique	1.80 \$	3.60 \$		√			
	Table pliante en plastique 30x72 pouces	1.80 \$	3.60 \$		√			
	Table sur roulettes	1.80 \$	3.60 \$		√			
	Tabourets	2.80 \$	5.60 \$		√			
j) Équipements techniques								
	Écran numérique	26.50 \$	53.00 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.320
	Micro	1.30 \$	2.60 \$		√			
	Projecteur informatique	66.30 \$	132.60 \$		√			
	Rideau de velour noir 10 ' de long auto-portant avec base	7.90 \$	15.80 \$		√			
	Téléviseur 42 pouces	33.10 \$	66.20 \$		√			
	TV/DVD 32 pouces	26.50 \$	53.00 \$		√			
Autres équipements : se référer à la section 8.5 Prêts d'équipements pour la tarification en vigueur, le tout sujet à disponibilité.								

DESCRIPTION		TARIF				TAXES			REMARQUE	POSTE
		À L'HEURE (min. 3 heures)		1 JOUR (max. 10 heures)		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.2 Salle du Conseil (435, boul. Iberville)										
	- Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante* :								Équipements inclus dans la réservation de la salle du conseil : système de son, projecteurs, écrans, chaises rouges, tabourets, lutrin, tables rectangulaires de 6 pieds, tables cocktail, tables bistro, le tout sous réserve de la disponibilité du matériel et des équipements. En sus des tarifs : - la présence d'un technicien (son, éclairage et vidéo) est requise en tout temps, et ce, pour un minimum de 3 heures. - la présence d'une hôtesse est requise si l'activité a lieu en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, et ce, pour un minimum de 3 heures. *Pour les organismes reconnus, la gratuité ou les tarifs comprennent 3 heures gratuites du technicien et de l'hôtesse (si requise) par événement (journées consécutives).	01.234.10.113
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	16 \$	de l'heure	127 \$	par jour	√				
	- Adulte	23 \$	de l'heure	159 \$	par jour	√				
	- 55 ans et plus	16 \$	de l'heure	127 \$	par jour	√				
	- Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée gratuite*	Gratuit (max. 2 jours)						√		
	- à compter du 3 ^e jour	16 \$	de l'heure	127 \$	par jour	√				
	- Organisme reconnu - autre activité que diffusion culturelle*	27 \$	de l'heure	185 \$	par jour	√				
	- Entreprise ou organisme non reconnu	53 \$	de l'heure	371 \$	par jour	√				
	- Service d'un technicien en son, éclairage et vidéo	44 \$		de l'heure		√				01.234.70.304
	- Service d'une hôtesse	25 \$		de l'heure		√				01.234.10.112

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.3 Location d'espace pour concessions								
	Fête nationale sur le site du Parc régional de l'île-Lebel							
	- Organisme reconnu	361 \$			√			01.234.70.116
	- Entreprise repentignoise (avec certificat d'occupation valide)	541 \$			√			
	- Autre	721 \$			√			
	Fête nationale sur le site de l'Espace culturel							
	- Organisme reconnu	258 \$			√			01.234.70.116
	- Entreprise repentignoise (avec certificat d'occupation valide)	386 \$			√			
	- Autre	515 \$			√			
	Lumifest Repentigny							
	- Organisme reconnu	103 \$			√			01.234.70.327
	- Entreprise repentignoise (avec certificat d'occupation valide)	155 \$			√			
	- Autre	206 \$			√			
	Halloween							
	- Organisme reconnu	26 \$			√			01.234.70.327
	- Entreprise repentignoise (avec certificat d'occupation valide)	39 \$			√			
	- Autre	52 \$			√			
	Noël							
	- Organisme reconnu	26 \$			√			01.234.70.327
	- Entreprise repentignoise (avec certificat d'occupation valide)	39 \$			√			
	- Autre	52 \$			√			

DESCRIPTION			TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
					INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2 Location de locaux (suite)									
8.2.4 Théâtre Alphonse-Desjardins (25, allée de la Création)									
	Location de la salle							Les tarifs incluent les équipements intégrés et non-intégrés disponibles sur place ainsi que l'accès au hall et à la terrasse lorsque disponible (les frais associés au fonctionnement dont les opérateurs sont en sus et facturables selon la grille de tarification privée de la Corporation Hector-Charland au même titre que les autres services offerts à la carte).	01.234.70.303
	- Corporation Hector-Charland		530 \$	par événement		√			
	Volet activités scolaires et Jeune public		372 \$	par événement maximum de 530 \$ par jour		√			
	Volet cinéma		79 \$	par représentation maximum de 106 \$ par jour		√			
	Résidence d'artiste :								
	- 1 à 3 jours consécutifs		148 \$	par jour		√			
	- 4 jours consécutifs		128 \$	par jour		√			
	- 5 jours consécutifs et plus		102 \$	par jour		√			
	- ARAMusique		530 \$	par événement		√			
	Volet activités scolaires et Jeune public		372 \$	par événement maximum de 530 \$ par jour		√			
	Résidence d'artiste :								
	- 1 à 3 jours consécutifs		148 \$	par jour		√			
	- 4 jours consécutifs		128 \$	par jour		√			
	- 5 jours consécutifs et plus		102 \$	par jour		√			
	- Autres tiers		743 \$	par événement		√			
			372 \$	par journée de montage		√			
Location de la scène (disponible du lundi au mercredi)		266 \$	par événement		√				
Location du hall		266 \$	par événement		√				
Location de la terrasse		133 \$	par événement		√		(capacité de 60 personnes)		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.3 Autres projets culturels								
8.3.1 Croisières patrimoniales								
	- Résident	32 \$	par personne	√			* 2 entrées gratuites en surplus	01.233.90.053
	- Non résident	37 \$	par personne	√				
	- Groupe de 20 personnes et plus*	32 \$	par personne	√				
8.4 Tournage								
8.4.1 Frais de base pour un tournage								01.234.70.305
	Tournage étudiant	Gratuit				√		
	Tournage OBNL	Gratuit				√		
	Tournage commercial	106 \$			√			
8.4.2 Frais d'occupation								
	Stationnement de véhicules (motorisé ou non) sur la voie publique	64 \$	par véhicule par jour		√		Selon les modalités prévues au règlement numéro 625 et ses amendements relatif à l'occupation temporaire du domaine public	
	Occupation d'un édifice municipal (personnel exclus)	106 \$	de l'heure		√			
	Occupation exclusive d'un parc municipal (gardien inclus)	106 \$	de l'heure		√			
	Utilisation d'un bien public et/ou d'équipements municipaux (ex.: terrain sportif, parc, barricade de foule)	Selon les tarifs applicables à la présente annexe A			√			
	Blocage de rue complet ou par intermittence	Coût réel selon les taux prévus aux conventions collectives et/ou cahier des conditions de travail des cadres en vigueur plus les bénéfices marginaux plus les frais d'administration			√			

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION			TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Frais de transport	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5 Prêt d'équipements									
Note: Le prêt de matériel se fait en tenant compte de la disponibilité et de l'approbation écrite par le service concerné des besoins liés à l'activité. Si le matériel n'est pas disponible au moment de la demande, nous invitons les demandeurs à louer le matériel requis et la ville ne s'engage pas à assumer la facture. Les frais de déplacement sont applicables pour le territoire de la Ville de Repentigny. Pour des prêts à l'extérieur du territoire, les coûts réels engendrés seront facturés en sus (kilométrage et main-d'œuvre). Tout équipement endommagé ou non retourné sera facturé au coût de remplacement plus les frais d'administration.									
8.5.1 Équipements légers									
	Banc de bois	106 \$ par transport (aller-retour) (318 \$ en dehors des heures de travail régulières)	2.10 \$	4.20 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%.	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
	Chaise de résine verte		0.50 \$	1.00 \$		√			
	Chaises pliantes brunes (chariot de 50 chaises)		21.20 \$	42.40 \$		√			
	Chaufferette 120 volts / 1500 w		6.80 \$	13.60 \$		√			
	Chevalet		3.10 \$	6.20 \$		√			
	Cintres (boîte de 100)		3.10 \$	6.20 \$		√			
	Comptoir bar		15.90 \$	31.80 \$		√			
	Drapeau Canada		6.80 \$	13.60 \$		√			
	Drapeau Québec		6.80 \$	13.60 \$		√			
	Drapeau Repentigny		6.80 \$	13.60 \$		√			
	Frigo-bar de 4 pieds		59.60 \$	119.20 \$		√			
	Frigo-bar de 6 pieds		66.30 \$	132.60 \$		√			
	Housse de spandex pour table bistro basse		6.10 \$	12.20 \$		√			
	Housse de spandex pour table cocktail haute		6.10 \$	12.20 \$		√			
	Lavabo avec chauffe-eau/pompe et retour d'eau		61.00 \$	122.00 \$		√			

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION			TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Frais de transport	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.1 Équipements légers (suite)									
	Lutrin	106 \$ par transport (aller-retour) (318 \$ en dehors des heures de travail régulières)	9.50 \$	19.00 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%.	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
	Mât de drapeau		2.10 \$	4.20 \$		√			
	Panneau interdiction de stationnement		0.30 \$	0.60 \$		√			
	Panneau sandwich		2.60 \$	5.20 \$		√			
	Parasols+bases (un lot de 4)		63.70 \$	127.40 \$		√			
	Podium (médailles)		13.90 \$	27.80 \$		√			
	Promontoire 4'x7' en bois sur roulette		6.60 \$	13.20 \$		√			
	Promontoire 4'x8' en bois		6.60 \$	13.20 \$		√			
	Réfrigérateur standard		23.80 \$	47.60 \$		√			
	Table basse 30"dia x 24"h		9.70 \$	19.40 \$		√			
	Table cocktail noire 24" dia x 42"h		9.70 \$	19.40 \$		√			
	Table de 4'		1.80 \$	3.60 \$		√			
	Table de 6'		1.90 \$	3.80 \$		√			
	Table ronde 5'		2.20 \$	4.40 \$		√			
	Tabouret		2.80 \$	5.60 \$		√			

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION			TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE	
		Frais de transport	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES			
8.5.2 Équipements techniques										
	Barre d'alimentation électrique	106 \$ par transport (aller-retour) (318 \$ en dehors des heures de travail régulières)	1.30 \$	2.60 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)	
	Clear-com à fil - 5 stations		66.30 \$	132.60 \$		√				
	DI		2.60 \$	5.20 \$		√		Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%.		
	Dimmer 12 canaux		31.80 \$	63.60 \$		√				
	Extension 25'		2.90 \$	5.80 \$		√				
	Extension 50'		5.90 \$	11.80 \$		√				
	Extension 100'		11.90 \$	23.80 \$		√				
	Extension 50 ampères (par pied)		0.50 \$	1.00 \$		√				
	Extension cam-lock (par pied)		0.50 \$	1.00 \$		√				
	Extension Socapex (par pied)		0.50 \$	1.00 \$		√				
	Câble XLR (par pied)		0.60 \$	1.20 \$		√				
	Fresnel		2.10 \$	4.20 \$		√				
	Haut-parleur EON JBL		5.30 \$	10.60 \$		√				
	Haut-parleur PRX612 JBL		13.20 \$	26.40 \$		√				
	Haut-parleur Yamaha DBR12		13.20 \$	26.40 \$		√				
	Lecteur CD		6.60 \$	13.20 \$		√				
	Découpe ellipsoïdale 36 degrés (Leko)		6.60 \$	13.20 \$		√				
	Lumière à clip		1.30 \$	2.60 \$		√				
	Lumière barre led		5.30 \$	10.60 \$		√				
	Manfrotto (trépied d'éclairage)		13.20 \$	26.40 \$		√				

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Frais de transport	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES	
8.5.2 Équipements techniques (suite)								
	Marche pour praticable 2 palliers	106 \$ par transport (aller-retour) (318 \$ en dehors des heures de travail régulières)	8.40 \$	16.80 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours
	Micro		2.60 \$	5.20 \$		√		
	Micro-casque (avec UHF)		26.50 \$	53.00 \$		√		Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200%
	Multipaires 100 pieds (snake son)		13.20 \$	26.40 \$		√		
	Panneau de distribution 208 Volts 32 sorties 20 amp. (maison)		26.50 \$	53.00 \$		√		
	Panneau de 50 AMPS		26.50 \$	53.00 \$		√		
	Passe-fils (rack de 20)		53.00 \$	106.00 \$		√		
	Pieuvre M/F 20 amps		1.30 \$	2.60 \$		√		
	Praticable 4'x4' en aluminium		6.60 \$	13.20 \$		√		
	Praticable 4'x8' en aluminium avec jupe		9.30 \$	18.60 \$		√		
	Projecteur informatique		66.30 \$	132.60 \$		√		
	Remorque de transformation électrique		132.60 \$	265.20 \$		√		
	Rideau de velour noir de 10' de long auto-portant avec base		7.90 \$	15.80 \$		√		
	Système de son EON one pro		19.90 \$	39.80 \$		√		
	Système de son EON one		17.20 \$	34.40 \$		√		
	Système de son complet pour prestation*		530.50 \$	1 061.00 \$		√		* Nécessite obligatoirement des
	Télé 55" 4k DEL sur pied		39.80 \$	79.60 \$		√		
	Transformateur 600V 35 kva (A) - panneau de distribution inclus		19.90 \$	39.80 \$		√		
	Transformateur 600V 45 kva (B) - panneau de distribution inclus		23.80 \$	47.60 \$		√		
	Transformateur 600V 45 kva (D)		23.80 \$	47.60 \$		√		
	Transformateur 600V 112,5 kva (C)		33.10 \$	66.20 \$		√		
								01.234.70.107
								01.234.70.319 (transport par travaux publics)

VILLE DE REPENTIGNY
PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 78-29
ANNEXE « A »

DESCRIPTION		TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Frais de transport	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES	
8.5.3 Équipements lourds								
Bac à déchets 240 litres noir	212 \$ par transport (aller-retour) (637 \$ en dehors des heures de travail régulières)	6.50 \$	13.00 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%. * Nécessite obligatoirement des techniciens (minimum de 4h)	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
Bac de compost de 240 litres brun		6.50 \$	13.00 \$		√			
Bac de récupération de 240 litres bleu		6.50 \$	13.00 \$		√			
Bandes de patinoire (par panneau)		7.90 \$	15.80 \$		√			
Baril 1000 litres		15.90 \$	31.80 \$		√			
Barricade de foule		2.90 \$	5.80 \$		√			
Bloc de béton 250 livres		0.80 \$	1.60 \$		√			
Bloc de béton 2 200 livres		1.30 \$	2.60 \$		√			
Brasero		59.60 \$	119.20 \$		√			
Chapiteau 10'x15'		87.60 \$	175.20 \$		√			
Chapiteau 20'x20'		106.10 \$	212.20 \$		√			
Estrade 400 places		311.60 \$	623.20 \$		√			
Estrade métallique 3 paliers		72.90 \$	145.80 \$		√			
Estrade métallique 5 paliers		92.80 \$	185.60 \$		√			
Guérite 4'x8'		92.80 \$	185.60 \$		√			
Roulotte 24 pieds		119.30 \$	238.60 \$		√			
Roulotte 32 pieds		159.10 \$	318.20 \$		√			
Roulotte 40 pieds		212.20 \$	424.40 \$		√			
Scène SL100*		795.70 \$	1 591.40 \$		√			
Supa track - palette simple (25 morceaux de 4'x3')		79.60 \$	159.20 \$		√			
Supa track - palette double (50 morceaux de 4'x3')		159.10 \$	318.20 \$		√			
Support à vélo		2.60 \$	5.20 \$		√			
Table pique-nique		7.90 \$	15.80 \$		√			
Tente 10'x10' ville bleue		69.00 \$	138.00 \$		√			
Tourets		5.30 \$	10.60 \$		√			
Triangle de bandes de patinoire (affichage)		23.80 \$	47.60 \$		√			

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE « A »

POLITIQUE D'ANNULATION – SERVICE DE LA VIE CITOYENNE

ACTIVITÉS

1. Les frais d'inscription pour les activités offertes par le Service de la vie citoyenne (SVC) ne sont pas remboursables, sauf si l'activité est annulée ou modifiée par le SVC, et dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursables à 100 %.
2. Les frais d'inscription seront remboursables pour des raisons médicales seulement. Remplir le formulaire de demande d'annulation. Joindre l'attestation médicale et faire parvenir le tout au SVC dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de l'attestation. Si la demande d'annulation a été autorisée les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 15 \$. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

CAMPS DE JOUR (saison estivale et semaine de relâche scolaire)

1. Les frais d'inscription pour les camps de jour offerts par la Ville de Repentigny seront remboursables selon les critères énumérés plus bas.
 - a) **Annulation par le service**
Si un camp de jour est annulé ou modifié par le SVC, les frais d'inscription seront remboursables à 100 %.
 - b) **Raisons médicales**
Les frais d'inscription seront remboursables pour des raisons médicales seulement. Remplir le formulaire de demande d'annulation. Joindre l'attestation médicale et faire parvenir le tout au SVC dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de l'attestation. Si la demande d'annulation a été autorisée, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 15 \$. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.
 - c) **Raisons disciplinaires**
Si le camp de jour d'un participant est annulé par le SVC pour des raisons disciplinaires, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 30 \$. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 30 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

d) **Inscriptions pour la saison estivale**

Annulation à partir de la date d'inscription jusqu'au 31 mai

Si le participant annule pendant la période comprise entre la date d'inscription et le 31 mai, des frais d'annulation de 15 \$ seront retenus et le solde sera remboursé. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à partir du 1^{er} juin jusqu'à 7 jours avant le début de l'activité

Si le participant annule pendant la période comprise entre le 1^{er} juin et au moins 7 jours avant le début de son camp, des frais d'annulation de 30 \$ seront retenus et le solde sera remboursé. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 30 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à moins de 7 jours

Si le participant annule à moins de 7 jours avant le début du camp, aucun remboursement ne sera effectué.

e) **Inscriptions pour la semaine de relâche scolaire**

Annulation à partir de la date d'inscription jusqu'au 31 janvier

Si le participant annule pendant la période comprise entre la date d'inscription et le 31 janvier, des frais d'annulation de 15 \$ seront retenus et le solde sera remboursé. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à partir du 1^{er} février jusqu'à 7 jours avant le début de l'activité

Si le participant annule pendant la période comprise entre le 1^{er} février et au moins 7 jours avant le début de son camp, des frais d'annulation de 30 \$ seront retenus et le solde sera remboursé. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 30 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à moins de 7 jours

Si le participant annule à moins de 7 jours avant le début du camp, aucun remboursement ne sera effectué.

RÉSUMÉ

Date d'annulation Semaine de relâche scolaire	Date d'annulation Saison estivale	Frais d'annulation Remboursement / 75 \$ et plus	Frais d'annulation Remboursement / moins de 75 \$ Note de crédit au dossier
De la date d'inscription au 31 janvier	De la date d'inscription au 31 mai	Coût du(des) camps, moins 15 \$	Coût du(des) camps, moins 20 %
Du 1 ^{er} février jusqu'à 7 jours avant le début du camp	Du 1 ^{er} juin à 7 jours avant le début du camp	Coût du(des) camps, moins 30 \$	Coût du(des) camps, moins 30 %
Moins de 7 jours avant le début du camp	Moins de 7 jours avant le début du camp	AUCUN REMBOURSEMENT	AUCUN REMBOURSEMENT
Raisons médicales – avec billet du médecin seulement	Raisons médicales – avec billet du médecin seulement	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 15 \$	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 20 %
Raisons disciplinaires	Raisons disciplinaires	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 30 \$	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 30 %

¹Dans le cas où une note de crédit est émise, celle-ci est applicable pour toute activité du SVC. Elle peut être transférable aux membres de la famille (immédiate) et demeure valide pour un an à partir de la date d'émission.

VILLE DE REPENTIGNY RÈGLEMENT DE TARIFICATION ANNEXE « A »

POLITIQUE DE RÉSERVATION DE LOCAUX MUNICIPAUX ET PLATEAUX SPORTIFS

(Cette politique ne s'applique pas aux organismes reconnus par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisir et communautaires)

LOCATION AU CENTRE D'ART DIANE-DUFRESNE, CENTRE AQUATIQUE JACQUES-DUPUIS (INCLUANT PISCINES EXTÉRIEURES) ET AU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Procédure de paiement :

- Un dépôt représentant 20 % du montant total du contrat au moment de la réservation (ne s'applique pas pour les réservations du réseau scolaire).
- Le solde est exigible sept (7) jours avant le début de l'activité.

Advenant le non-paiement d'un de ces montants, le contrat de location sera immédiatement résilié.

Procédure d'annulation :

Pour l'annulation de la location par le client, une demande écrite doit être présentée auprès du service concerné, soit au Centre d'art Diane-Dufresne, au centre aquatique Jacques-Dupuis ou au Réseau des bibliothèques :

- Une annulation reçue vingt-et-un (21) jours ou plus avant la date de réservation sera remboursée en totalité par chèque.
- Une annulation reçue entre sept (7) et vingt (20) jours sera remboursée par chèque excluant le dépôt représentant 20 % du montant total du contrat au moment de la réservation qui sera conservé à titre de dédommagement par la municipalité.
- Une annulation reçue à moins de sept (7) jours avant la date de réservation : aucun remboursement.

Si aucune annulation n'est demandée et que le participant ne se présente pas à la réservation, aucun remboursement ne sera émis.

Advenant l'annulation de la location par la Ville de Repentigny pour un cas d'urgence, de force majeure ou pour des raisons indépendantes à sa volonté, le client sera remboursé en totalité par chèque, soit 100 % des coûts de location. Dans ces circonstances, aucun dommage ne pourra être réclamé à la Ville.

LOCATION D'AUTRES LOCAUX MUNICIPAUX ET PLATEAUX SPORTIFS

Procédure de paiement :

- Pour une réservation de trois (3) jours ou moins, la totalité des frais de location sera exigée sept (7) jours avant le début de l'activité.
- Pour une réservation de plus de trois (3) jours, un montant équivalent à 50 % de la facture totale sera exigé sept (7) jours avant le début de l'activité. À la date correspondant à la moitié des jours de réservation (mi-terme), un dernier montant équivalent à 50 % de la facture totale sera exigé.
- En ce qui concerne la location de plateaux sportifs extérieurs : dans le cas où l'utilisation réelle est supérieure à celle indiquée au contrat, une facture sera émise dans les sept (7) jours suivant l'activité.

Advenant le non-paiement d'un de ces montants, le contrat de location sera immédiatement résilié.

Procédure d'annulation :

Pour l'annulation de la location par le client, une demande écrite doit être présentée auprès du Service de la vie citoyenne.

- Une annulation complète reçue sept (7) jours ou plus avant la date de début de réservation sera remboursée en totalité par chèque.
- Une annulation complète reçue à moins de sept (7) jours avant la date de début de la réservation sera remboursée par chèque en excluant 20 % du montant total du contrat pour la période couverte qui sera conservé à titre de dédommagement par la municipalité.
- Une annulation complète reçue au moins deux (2) jours avant le début de la réservation en raison de facteurs météorologiques approuvée par le service concerné sera remboursée en totalité par chèque (activités extérieures seulement).
- Une annulation partielle reçue au moins deux (2) jours avant le jour visé sera remboursée en totalité par chèque.
- En ce qui concerne la location des plateaux sportifs extérieurs : dans le cas où l'utilisation réelle est inférieure à celle indiquée au contrat, le client sera remboursé par chèque jusqu'à concurrence de 20 % du montant déjà acquitté.

Si aucune annulation n'est demandée et que le participant ne se présente pas à la réservation, aucun remboursement ne sera émis.

Advenant l'annulation de la location par la Ville de Repentigny pour un cas d'urgence, de force majeure ou pour des raisons indépendantes à sa volonté, le client sera remboursé par chèque en totalité, soit 100 % des coûts de location. Dans ces circonstances, aucun dommage ne pourra être réclamé à la Ville.

Note dans tous les cas :

Les frais relatifs à la SOCAN devront être acquittés par le locataire pour toute activité impliquant de la diffusion musicale.

Un permis de réunion ou de vente d'alcool est obligatoire pour toute activité servant ou vendant des produits alcoolisés dans les bâtiments municipaux ou plateaux sportifs. La demande et les frais associés sont à la charge du locataire. Lors de la réservation, si le tout est accepté par le Service émettant le contrat, un délai de quatre (4) semaines minimums est à prévoir afin de recevoir votre permis d'alcool avant la tenue de votre événement. Vous devez laisser à la municipalité une copie de la demande de permis d'alcool une fois signée par un officier municipal.

VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE « A »

NUMÉROS D'INSCRIPTION AUX TAXES DE VENTE

	Numéro de TPS	Numéro de TVQ
Tarification municipale générale (excluant les tarifications spécifiques)	123294878 RT0001	1006020531 TQ0001
Tarification spécifique au complexe sportif Gilles-Tremblay	123294878 RT0002	1006020531 TQ0002
Tarification spécifique au centre communautaire Laurent-Venne	123294878 RT0003	1006020531 TQ0003